

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 17 mars 1999, à 19 h 30

Salon Alfred-Rouleau

Hôtel Wyndham

4, Complexe Desjardins

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MARS 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE ENVIRONNEMENT CANADA	2
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
JACQUES BOYER.....	19
MONIQUE DESNOMMÉE.....	22
GABRIELLE LAPOINTE	25
BRUCE WALKER	31
ANDRÉ VAILLANCOURT.....	34
MARIE DURAND	37
PATRICE LIMOGES.....	42
RÉMI COUSINEAU.....	47
JOHN BURCOMBE	50
MARIE PIERRE	53
REPRISE DE LA SÉANCE.....	56
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET COMMERCE	57
DÉPÔT DE DOCUMENTS	64
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
FRANÇOIS CARON.....	65
JEAN-GUY DÉPÔT.....	70
GABRIELLE PELLETIER	71
SERGE BOURGON.....	77
FRANÇOIS CLOUTIER.....	81
JEAN-GUY DÉPÔT.....	87
JOHN BURCOMBE	89
RÉMI COUSINEAU.....	92

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Reprise de l'audience. Bonsoir, mesdames et messieurs! Donc, bienvenue à chacun, chacune d'entre vous.

10 Je rappelle un peu la dynamique de l'audience dans laquelle nous sommes inscrits. Le mandat de la Commission est d'explorer les voies d'une politique de la gestion de l'eau, et nous le faisons à partir d'un premier document produit par le ministère de l'Environnement, en concertation avec les autres ministères québécois, sur les actions entreprises dans les différents ministères relativement à la gestion de l'eau.

15 La première partie de l'audience que nous tenons actuellement porte sur les informations et sur les niveaux de problématiques liées à l'eau. Dans cette grande phase d'information, il y a trois moments particuliers, les trois jours actuels qui sont des jours que nous appelons de lancement ou d'ouverture. Pour nous assurer que tout le monde ait au départ le même dossier, nous avons donc convoqué les différents ministères du gouvernement provincial et fédéral pour essayer d'établir la connaissance et les juridictions et les interventions dans l'immense secteur de l'eau.

25 Ensuite, nous ferons la tournée des dix-sept régions du Québec, à partir des portraits établis par le ministère de l'Environnement, donc dix-sept documents différents, dix-sept portraits, qui permettront ensuite aux gens en région de ressaisir d'une manière plus locale la problématique et d'approfondir les questions que, déjà, nous avons commencé à aborder. Et nous terminerons cette première étape de l'audience par quelques jours de rencontres thématiques, qui se tiendront vraisemblablement à Montréal et à Québec, sur des thèmes qui vous seront annoncés ultérieurement.

30

Quand nous aurons fini cette première étape, quand arrivera l'automne, aura lieu la deuxième étape de l'audience consacrée davantage aux mémoires où, là, les participants, participantes seront invités à venir déposer leur mémoire et, donc, à essayer de convaincre la Commission d'un certain nombre d'orientations à retenir et de priorités à mettre en place.

35

Dans l'immense questionnement dans lequel nous sommes inscrits, dans ces premiers jours, nous avons entendu le ministère de l'Environnement du Québec ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux, hier après-midi. Hier soir, nous avons entendu le ministère des Affaires municipales, ainsi que les ministères de la Culture et des Communications et des Relations internationales. Cet après-midi, nous avons eu de longs échanges avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi qu'avec les responsables des services de Faune et Parcs au ministère du Québec.

45 Ce soir, nous avons deux ministères qui viendront expliquer leurs interventions, les juridictions dont ils sont responsables et les travaux qu'ils réalisent. D'abord, Environnement Canada dans un exposé qui devrait durer une trentaine de minutes, et ensuite vous pourrez poser des questions sur l'exposé d'Environnement Canada. Et vers 21 h, nous inviterons le ministère de l'Industrie et du Commerce à nous faire part également de ses juridictions dans le domaine et ses interventions dans le domaine de l'eau. Et vers 22 h, en fermant la soirée, j'accepterai quelques questions complémentaires de caractère général qui peuvent s'adresser d'une manière plus large qu'aux deux ministères qui auront parlé ce soir.

50 55 Alors, sans plus de préambule, je demande donc à monsieur Albin Tremblay, qui est le représentant du ministère fédéral de l'Environnement, de nous présenter éventuellement son équipe et de nous faire part de sa communication. Monsieur Tremblay.

M. ALBIN TREMBLAY :

60 Oui. Bonsoir, monsieur le président! Monsieur, madame les commissaires, bonsoir! Alors, ça me fait plaisir de vous présenter les personnes qui vont m'assister dans cette présentation ce soir.

65 70 Tout d'abord, à ma droite, monsieur Claude St-Charles, qui est chef de la division des évaluations environnementales pour Environnement Canada, région du Québec; monsieur John Cooper, qui est le chef directeur pour les enjeux nationaux hydriques à Environnement Canada à Ottawa; monsieur Harm Sloterdijk, qui est de la Biosphère d'Environnement Canada, qui est conseiller scientifique à la Biosphère; Than Tao Pham, ici à ma droite, qui est chef de section intérimaire état de l'environnement au Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada; monsieur Alain Gosselin, qui est chef de section des enjeux atmosphériques et substances toxiques; monsieur Richard Dalcourt, qui est de la section des enjeux aquatiques à la Direction de la protection de l'environnement à Environnement Canada; Marie-Josée Auclair, qui est de la section suivi du Fleuve Saint-Laurent au Centre Saint-Laurent également à Environnement Canada.

75 80 Alors, si vous voulez bien, on va commencer la présentation. Tout d'abord, je tiens à vous dire que la présentation qu'on vous fait aujourd'hui a été développée pour se concentrer le plus spécifiquement possible à la question qui a été faite ou qui est soumise à la Commission, donc essentiellement sur les enjeux de l'eau. Et la présentation également a été développée pour refléter les positions ou les programmes, les enjeux que traite Environnement Canada et non pas tout l'appareil gouvernemental fédéral. Alors, je pense que c'est important de bien comprendre cette nuance-là en partant.

85 Alors, le contenu de la présentation. Brièvement, je vais prendre quelques minutes pour vous présenter les rôles, mandats et responsabilités d'Environnement Canada, également vous présenter les principales législations relatives à l'eau douce gérées par notre ministère ou mises en application par notre ministère. Je vais vous parler des principaux programmes également

90 d'Environnement Canada qui sont reliés à la question de l'eau douce. Je vais vous parler des politiques ainsi que des stratégies qui sont développées chez nous, à Environnement Canada, toujours dans le domaine des eaux douces. Et finalement, répondre aux questions, à la fin, qui viendront de l'auditoire.

95 Alors, d'abord, Environnement Canada est un ministère qui a été créé en 1971. On a célébré notre 25e anniversaire il n'y a pas si longtemps. Donc, ce n'est pas un ministère qui est si vieux que ça, qui s'est développé avec le développement de la problématique environnementale dans le courant des années 71.

100 On a un mandat très vaste, qui est relié à la conservation et la protection de l'environnement naturel. Vous verrez un peu plus loin en détail les différents programmes qui sont sous notre responsabilité, quoiqu'on va encore mettre l'accent sur ceux plus spécifiquement reliés à l'eau.

105 On est très actifs dans toutes les questions reliées à la gestion de l'eau. On connaît également Environnement Canada par son programme météorologique, qui est partout présent à travers le pays et qui pénètre dans tous les foyers canadiens à peu près chaque matin via la radio, la télévision, les journaux, etc. On est très actifs également via Service canadien de la faune dans le dossier des oiseaux migrateurs et tout le dossier de la lutte contre la pollution et, plus particulièrement, la stratégie sur les toxiques qui est également gérée par Environnement Canada.

110 Les grandes priorités actuellement adressées par notre ministère, c'est le grand dossier de la nature. La biodiversité est incluse dans ça, bien sûr. Il y a également l'eau et l'air propres qui sont deux grands enjeux sur lesquels on apporte beaucoup d'attention. Et un grand dossier émergent depuis les dernières années, qui devient de plus en plus préoccupant, celui des changements climatiques.

115 120 Et un dernier mot pour vous dire que notre ministère est organisé, bien sûr, avec un bureau central à Ottawa, mais est structuré sur cinq grandes régions à travers le pays: une région Pacifique et Yukon, si on parle de l'ouest, qui couvre la Colombie-Britannique et le Yukon; la grande région des Prairies et du Nord, qui couvre les trois grandes provinces de l'Ouest, ainsi que les Territoires du Nord-Ouest; la région de l'Ontario; la région du Québec et la région de l'Atlantique, qui est toutes les provinces de l'Atlantique.

125 C'est un ministère donc qui est très implanté dans la région. Les directeurs régionaux qui dirigent chacune des régions siègent au comité de gestion du ministère et relèvent directement du sous-ministre d'Environnement Canada.

Quelques mots rapidement sur la législation. Je n'entrerai pas dans le détail là-dessus, ça pourrait être très très long, mais juste pour vous donner un petit aperçu des législations d'Environnement Canada plus spécifiquement reliées à l'eau. C'est bien important de

130 comprendre ça. Il y a beaucoup d'autres lois également qu'on applique mais qui sont dans d'autres domaines, entre autres, la Loi sur les oiseaux migrateurs, qui est bien connue mais qu'on ne parlera pas ici.

135 La première, c'est la Loi sur les ressources en eau du Canada. C'est une loi qui existe depuis 1985 et c'est elle qui sert vraiment de fondement à la coopération entre le fédéral et les provinces, en ce qui concerne la gestion des eaux. Alors, c'est une loi sous la responsabilité d'Environnement Canada.

140 La deuxième loi, c'est la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la LCPE ou, en anglais, CEPA. Vous en avez peut-être entendu parler beaucoup récemment, parce que c'est la loi qui existe chez nous depuis 1988 et qui sert vraiment de pilier à la gestion des substances toxiques au Canada. C'est une loi qui est actuellement en révision au Parlement, qui a fait l'objet de discussion depuis maintenant près de deux ans et qui entre dans une phase finale de modification au cours des prochains mois. C'est la loi possiblement la plus importante avec 145 la suivante, pour nous, qui est la Loi sur les pêches.

150 La Loi sur les pêches est une loi qui est administrée par Pêche et Océans Canada, mais c'est une loi dont certains articles très importants ont été délégués à Environnement Canada. Je parle des articles 36.3 et 36.5 plus particulièrement, 36.3 qui interdit les rejets de substances nocives dans les eaux fréquentées par le poisson et 36.5 qui permet au gouverneur en conseil d'établir des règlements autorisant certains rejets. C'est sur cet article-là qu'est basé par exemple le règlement sur les pâtes et papier fédéral, une partie du règlement fédéral sur les pâtes et papier qui a été promulgué en 1995.

155 L'autre loi, qui est beaucoup moins connue, est la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux. C'est une loi qui réglemente la construction d'ouvrages risquant d'avoir un effet sur le débit ou le niveau des cours d'eau s'écoulant du Canada vers les États-Unis. C'est une loi qui vise à faire en sorte que le Canada puisse respecter ses obligations en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909.

160 Et finalement, une loi qui est également assez bien connue des gens du milieu environnemental, qui est la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. C'est la dernière née chez nous. Elle est de 1992 et c'est la loi qui énonce les responsabilités et les procédures relatives à l'évaluation environnementale des projets mettant en cause le gouvernement fédéral. 165 Il est important de noter que l'administration de cette loi est faite par l'Agence canadienne d'évaluations environnementales, qui est une agence indépendante du gouvernement fédéral.

170 Les programmes ministériels. Ici, on a écrit «programmes», mais je vais vous parler également de composantes d'Environnement Canada qui sont plus particulièrement impliquées dans le domaine de l'eau ici, au Québec, programmes également ministériels plus particulièrement axés sur le domaine de l'eau.

175 Alors, rapidement, ceux que je vais vous présenter, c'est le Programme de l'environnement atmosphérique, plus communément connu comme la météo. On appelle souvent ça la météo chez nous et même dans le grand public, mais c'est le Programme de l'environnement atmosphérique. Il y a le Programme de réduction des dommages causés par les inondations. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. TADPA, l'acronyme qui signifie transport à distance des polluants atmosphériques.

180 Je vais vous parler également, puis ça, c'est également un programme plus de nature régionale, mais qui est très important dans l'enjeu qui nous préoccupe ici, je parle du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000. Je vous glisserai quelques mots plus détaillés à ce sujet.

185 Je vais vous parler de composantes d'Environnement Canada impliquée dans le domaine de l'eau, qui sont très importantes pour nous ici en région du Québec: d'abord, le Centre Saint-Laurent et également la Biosphère. Alors, pour chacun d'eux, je vais élaborer un petit peu.

190 Tout d'abord, le Programme de l'environnement atmosphérique. Il faut savoir que le Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada, il ne faisait pas partie d'Environnement Canada, mais ce service-là existe depuis 1871. Alors, c'est une organisation qui a beaucoup d'histoire et qui est une composante vitale d'Environnement Canada. Son mandat est de protéger la vie et les biens des citoyens contre les intempéries - c'est la partie qu'on connaît bien - et également à contribuer à la prospérité économique et d'accroître les connaissances dans le domaine atmosphérique. Et c'est peut-être plus là qu'on pourra vous en parler.

195 Il y a quatre grands domaines d'intervention. Je n'irai pas dans le détail de chacun des domaines, je vais vous citer les plus importants qu'on a mis ici sur l'acétate en caractères gras. Il y a d'abord tout le domaine de la surveillance, qui est très important. Bien sûr, ici, c'est important de réaliser que notre Programme de l'environnement atmosphérique gère un programme de surveillance dans le domaine de l'hydrométrie. Toute la question des niveaux et des débits d'eau est un programme qui est administré chez nous par le Programme de l'environnement atmosphérique.

205 L'autre domaine d'intervention important, qui est probablement le plus connu, c'est celui des prévisions météorologiques que je vous parlais tout à l'heure, plus particulièrement sur des périodes de 0-5 jours. Maintenant, on est rendu à 5 jours avec un degré de précision assez élevé. On se risque même à faire des prévisions pour les saisons à un niveau de précision beaucoup moins important, mais vraiment le cœur de tout le Programme de l'environnement atmosphérique, c'est les prévisions météorologiques.

210 Le troisième domaine, ce sont les activités de recherche. Et elles sont très importantes au Programme de l'environnement atmosphérique. Je vais vous parler de ceux qui nous concernent le plus aujourd'hui. Tout d'abord, celui du transport à longue distance des toxiques. Il y a des recherches importantes qui sont faites par ce programme-là, tant au bureau central en

Ontario que dans les régions. Il y a un programme de recherche ici, dans la région du Québec, qui complémente ce qui est fait au central.

Également des activités de recherche sur les quantité et qualité de l'eau. C'est très important également de savoir ça. Et puis il y a beaucoup de recherche qui se fait - et c'est très actif ici dans la région du Québec - sur la modélisation hydrodynamique. Plus particulièrement, on est actuellement à faire ça dans le Haut-Saint-Laurent, c'est-à-dire la partie amont du fleuve. C'est une technologie très moderne. On est en train de vraiment modéliser complètement toute l'hydrométrie du fleuve dans sa partie amont, pour le moment. Or ça, c'est fait également par le Programme de recherche de l'environnement atmosphérique.

Et finalement, le quatrième, qui est très très important, c'est celui sur les changements climatiques. Je vous le disais tout à l'heure, c'est une problématique extrêmement préoccupante, internationale. Je ne veux pas faire toute l'historique, mais il y a beaucoup de discussions là-dessus. Le Canada est engagé très activement dans ce dossier. Il y a beaucoup de recherches qui se font à cet égard-là également. Alors, tout l'enjeu des changements climatiques est administré par le Programme de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada.

Dans ça, il y a les études sur tous les extrêmes climatiques qu'on a vécus de façon très réelle au Québec, si on parle des inondations, si on parle également de temps violents, verglas, etc. Alors, toute la science à l'égard de ces phénomènes-là est faite chez nous à Environnement Canada. «Toute», peut-être que ce n'est pas le bon mot, mais nous en faisons beaucoup, je m'excuse. Toute la science d'Environnement Canada dans ce domaine-là est faite dans notre Programme de l'environnement atmosphérique.

Également, beaucoup de recherches de faites sur l'impact et les vulnérabilités dans divers secteurs. Et ici, dans le domaine de l'eau, c'est inclus. Puis c'est un domaine de recherche très actif d'essayer de comprendre l'impact du changement climatique. Si on parle par exemple de deux fois plus de CO₂, quels pourraient être les impacts sur différents secteurs de l'environnement. Et ça inclut celui de l'eau, bien sûr.

Un autre programme, qui est peut-être un peu moins connu, qui est le Programme de réduction des dommages causés par les inondations. On a vécu des événements extrêmement importants à cet égard-là, ici, au Québec, au cours des dernières années. Il faut savoir que ce programme, qui nous implique, vise à limiter les dommages et à prévenir le développement en zones inondables.

C'est un projet conjoint Canada-Québec, qui vise la cartographie des plaines inondables. Donc, c'est un programme conjoint, par lequel on cartographie toutes les zones inondables. Et le but, c'est qu'une fois que cette cartographie-là est faite, c'est de prendre les mesures pour éviter que des constructions soient en fait en plaines inondables, pour éviter les dommages et

les pertes, etc. Alors, c'est un programme quand même important dans le contexte de votre Commission.

260 Un autre programme chez nous également qui a des liens avec l'enjeu de l'eau, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Pourquoi? D'abord, il faut vous dire que c'est un plan quand même qui date déjà de quelques années, plus de dix ans, en fait depuis 1986, qui implique trois pays. Donc, c'est vraiment l'Amérique du Nord au complet qui est couverte par ce 265 plan-là, comme son nom l'indique.

270 Ça vise vraiment une action concertée par les différents pays pour la protection et la restauration des milieux humides, plus particulièrement ici, les milieux humides du Saint-Laurent, les rivières des Outaouais, au Saguenay et en Abitibi, mais ça s'applique partout en Amérique du nord. Ici, dans la région du Québec, ce sont les secteurs plus particulièrement visés. Donc, c'est les milieux humides, en raison de l'importance qu'ils représentent pour les oiseaux, la sauvagine. Alors, peut-être quelque chose d'intérêt également pour vous.

275 Le Programme TADPA, comme on l'appelle communément, qui est celui du transport à distance des polluants atmosphériques, c'est un très grand programme qui vise vraiment toute la question du transport à distance des polluants. C'est un enjeu international. On a parlé des polluants organiques persistants. Il y a des conventions internationales qui régissent ce domaine-là. Ici, je vais vous en parler surtout dans le contexte des précipitations acides, qui est un enjeu important sur l'eau douce au Québec.

280 Nous avons en place, dans le cadre de ce programme-là, un réseau de suivi très important. Deux composantes principales. D'abord, il y a un réseau spatio-temporel qui vise 43 lacs à travers la province, qui sont suivis de façon à mesurer l'évolution de leur condition en rapport avec les précipitations acides. Puis on a également un site au lac Laflamme dans le Parc des Laurentides, dans le secteur de la forêt Montmorency. C'est un lac qu'on suit de façon extrêmement détaillée. C'est un peu un étalon mesure quant à l'impact des pluies acides au Québec, qui fait l'objet d'un suivi extrêmement serré depuis 1981 pour comprendre l'impact des pluies acides sur les lacs au Québec.

290 Quelques minutes pour vous parler du Plan d'action Saint-Laurent. On l'appelle Saint-Laurent Vision 2000. C'est un plan qui a commencé en 1988, donc depuis déjà dix ans. On a amorcé la troisième phase du Plan d'action Saint-Laurent cette année avec l'année fiscale chez nous, comme on l'appelle, de 1998-1999. C'est une initiative conjointe Canada-Québec, dont je pense tous les intervenants sont extrêmement fiers des succès. Il y a eu des résultats concrets qui découlent de la mise en oeuvre de ce plan-là.

300 Qu'est-ce qui peut caractériser SLV 2000 en termes d'approche? Tout d'abord, c'est la vision écosystémique, qui a été adoptée dès le début de ce plan-là, qui était un peu innovateur il y a dix ans, ici au Québec, en termes d'intervention pour un grand écosystème comme le fleuve Saint-Laurent. C'est une approche qui vise à intégrer différentes interventions, à considérer le

fleuve dans son ensemble et non pas intervenir de façon ponctuelle sur différentes fonctions de l'écosystème de façon un peu désarticulée, mais vraiment d'essayer d'avoir une approche un petit peu intégrée, ce qu'on appelle une approche écosystémique.

305 Également, la notion de science-action. C'est important de savoir qu'on a mis sur pied, en même temps que ce plan-là, le Centre Saint-Laurent, à Environnement Canada, dans le but d'améliorer la recherche en rapport avec la compréhension de la problématique du fleuve Saint-Laurent, mais on a voulu développer une science très orientée vers l'action, donc une recherche qui nous permet de mieux comprendre les problématiques reliées au fleuve et de mieux nous aider à intervenir également à l'égard de l'écosystème. Donc, le concept de science-action qui est très important.

310 Des résultats concrets et mesurables. C'est une des grandes forces également du plan. Donc, on s'est fixé des objectifs très précis dès le début du Plan Saint-Laurent en 1988, en termes de réduction de toxiques, de protection d'espace, de développements technologiques, etc., d'information du public. Et c'est un engagement qui était très clair, très net, qui nous a forcés à travailler ensemble et à atteindre les résultats qu'on avait promis.

320 Et un dernier élément et non moins important, celui de l'implication des communautés et des citoyens qui s'est développé avec le temps. Ça n'a pas été la force du Plan Saint-Laurent dès le début mais, en cours de route, c'est devenu une marque de commerce du Plan Saint-Laurent ou de Saint-Laurent Vision 2000, cette capacité d'impliquer les communautés et les citoyens dans le grand projet du fleuve Saint-Laurent.

325 Rapidement, quelques bilans. En termes d'implication communautaire, il faut savoir qu'il y a plus de 100 projets d'interaction communautaire qui ont été financés entre 93 et 98. Il y a 10 comités ZIP - c'est ça qui est important de savoir - qui sont présentement en place. C'est des comités de concertation qui sont créés par le milieu, qui visent des secteurs importants du fleuve.

330 Pour supporter ces comités ZIP là, on a produit 13 séries de bilans environnementaux, qui présentent la problématique environnementale de chacun de ces secteurs-là et de façon à permettre à la population d'avoir une bonne base de connaissance, sur laquelle ils peuvent travailler pour aborder et développer des plans d'action. Il y en a eu 11 de développés des plans d'action. C'est des plans qui ont été faits par le milieu sur la base de la concertation et qui identifient des priorités d'intervention dans chacun des secteurs.

340 En termes de réduction des toxiques, un résultat qui est peut-être le plus connu, qui est une réduction de 96 % des rejets toxiques pour les 50 usines prioritaires qui avaient été visées au début du plan, en 1988. Je pense que c'est un facteur important qui fait qu'on observe présentement une amélioration de la condition du fleuve. C'est un revirement de situation important.

345 Il y a eu également un programme important de développement technologique, qui avait été créé pour aider les entreprises justement qui étaient visées par le Plan Saint-Laurent, pour les aider à trouver des technologies plus efficaces, moins coûteuses, pour régler les problèmes de pollution auxquels elles étaient confrontées.

350 Dans le domaine de la protection des espèces et des habitats, peut-être le résultat le plus important, la création du parc marin Saguenay fédéral-provincial que tout le monde connaît maintenant, qui est un des résultats du Plan d'action Saint-Laurent de 1988. Au-delà de ça, il y a eu la protection de plus de 12 000 hectares d'habitats fauniques. Et ici, on parle surtout d'hectares d'habitats dans les milieux humides très importants le long du fleuve pour leur impact sur la sauvagine. C'est des milieux de vie extrêmement importants.

355 L'élaboration de 34 plans de rétablissement d'espèces, les espèces menacées. Donc, il y a eu des plans de rétablissement établis pour 34 d'entre eux. Il y en a 27 qui sont actuellement en oeuvre et qui donnent des résultats concrets. Et une indication également, l'augmentation, selon les comptages qui sont faits de la population, du béluga, qui est un petit peu un symbole pour la population, ici au Québec, de la condition du fleuve Saint-Laurent. On a dénoté, lors des derniers recensements, une augmentation de la population de 500 à 800 individus.

365 Dans le domaine de la connaissance, également c'est important de - je vous parlais tout à l'heure du Centre Saint-Laurent - important de reconnaître que le plan a réussi à produire de la nouvelle information, de l'information basée sur une science et de la recherche importante qui a été faite pour mieux comprendre les problématiques de l'écosystème Saint-Laurent. Il y a toutes sortes de produits d'information qui ont été présentés depuis dix ans, qui nous permettent de comprendre de façon beaucoup plus précise et factuelle la situation.

370 Il y a un bilan massif des contaminants chimiques qui a été développé, qui nous apprend beaucoup sur toute la problématique du cheminement des contaminants dans le fleuve. Et il y a un bilan de santé des populations riveraines également qui a été produit, qui a été publié au cours de l'été dernier, qui est également extrêmement intéressant.

375 Si on parle très rapidement de la phase III, c'est important de voir que le Plan Saint-Laurent, au tout début, incluait quatre ministères. Maintenant, on a huit ministères fédéraux dans la phase III, quatre ministères provinciaux. Ça devient donc un programme de partenariat de plus en plus important.

380 Il y a un comité consultatif maintenant qui a été créé, qui regroupe une trentaine de personnes de tous les milieux au Québec socio-économiques, qui donne des avis et conseils aux gestionnaires du Plan d'action Saint-Laurent dans le but de mieux nous adapter aux besoins et mieux répondre aux problèmes de la population. Il y a les comités ZIP qui continuent à fonctionner. Il y a Stratégies Saint-Laurent également, qui est un organisme qui vise à faire la

concertation ou la coordination à travers les différents comités ZIP et qui joue un rôle de plus en plus important dans toute la problématique environnementale du fleuve.

Également dans le plan III, le grand défi, maintenant qu'on a adressé les problèmes environnementaux les plus importants, c'est d'essayer de concilier toute la question de l'environnement, de l'économie et l'implication des communautés dans tout ça, dans la prise de décision. Donc, ce qu'on vise, les grands objectifs, c'est la santé de l'écosystème et des citoyens. La question de la santé des citoyens est un enjeu de plus en plus important à mesure que la recherche nous permet de comprendre les liens entre l'écosystème et les citoyens.

Et il y a également toute la question de l'implication des communautés, qui devient vraiment la base de l'intervention. On investit de plus en plus. On essaie là de faire de la façon la plus appropriée possible. On a développé, je pense, ce qu'on peut appeler un modèle québécois un petit peu en termes d'intervention ou d'implication des communautés. Il y a eu l'exemple des Grands Lacs qui a été longtemps cité. Mais maintenant, je pense qu'on a un modèle, ici au Québec, qui nous est propre, qui fonctionne assez bien, qui est encore place à amélioration mais dont on peut être fier du développement.

Quelques mots sur le Centre Saint-Laurent. C'est extrêmement important. Comme je vous le disais, en 88, quand on a créé le plan, on a créé le Centre Saint-Laurent parce qu'on remarquait qu'il y avait une lacune importante en termes de connaissance des problématiques environnementales du fleuve, comprendre l'écosystème Saint-Laurent. On a créé le centre afin d'améliorer cette connaissance-là. On a réussi à générer, via le Centre Saint-Laurent, beaucoup d'information de façon à mieux comprendre de façon intégrée le Saint-Laurent. Il y a beaucoup de chemin à faire sans cela, mais on a réussi à intégrer de l'information plus qu'avant.

Je vous parlais tout à l'heure des rapports des bilans qui ont été faits sur chacune des zones d'intervention prioritaire, les ZIP. C'était vraiment des bilans intégrés, qui regardaient autant l'aspect physico-chimique, biologique que socio-économique, donc un portrait vraiment global de la problématique dans ces secteurs-là. Il y a eu des bilans environnementaux, etc., qui ont été faits. Il y a toutes sortes de produits qui permettent de mieux comprendre et de faire des liens entre les informations relatives au fleuve.

Il y a toute la question du suivi du fleuve, de mieux comprendre comment évolue l'écosystème du Saint-Laurent, qui est également une grande priorité au Centre Saint-Laurent. Il y a un enjeu qui était très méconnu, qui est encore très méconnu, puis que je pense qu'il faut qu'on comprenne mieux et pour lequel le Centre Saint-Laurent développe une expertise présentement, c'est celui de l'impact des fluctuations des débits et des niveaux d'eau, ainsi que des niveaux d'eau du Saint-Laurent, sur tout le fonctionnement de l'écosystème du fleuve.

Dans le contexte des changements climatiques, il y a des audiences de la Commission mixte internationale, etc., sur les niveaux d'eau. Je pense que c'est quelque chose qui est

important de bien comprendre. L'objectif, c'est de formuler des recommandations à la Commission mixte à cet égard pour l'an 2003.

430

Et également, il faut bien essayer de continuer à mieux comprendre tous les liens systémiques qui relient les Grands Lacs et le Saint-Laurent, donc le bassin. C'est un ensemble, le bassin Grands Lacs-Saint-Laurent. On ne peut pas parler du Saint-Laurent sans établir des liens importants qui existent avec les Grands Lacs.

435

La Biosphère, quelques mots. Une autre composante d'Environnement Canada au Québec, qui est très importante, je pense, qui reflète l'importance qu'on veut accorder en termes d'éducation et de sensibilisation envers le fleuve Saint-Laurent, c'est la Biosphère à Montréal qui est localisée au Parc-des-îles, qui est l'ancien pavillon américain d'Expo 67. C'est un centre d'observation environnementale et qui vise particulièrement à développer les outils de sensibilisation à la ressource eau et aux grands écosystèmes aquatiques.

440

445 Donc, vraiment, son mandat, en termes d'éducation et de sensibilisation, est la grande question de l'eau et les grands écosystèmes aquatiques. Et il y a également une approche importante en termes d'implication des citoyens et des communautés. Il y a un réseau d'observation actif de la Biosphère qui est de plus en plus connu, qui regroupe des organismes localisés partout dans le grand bassin Grands Lacs-Saint-Laurent. Il y a des gens qui sont intéressés à s'impliquer, qui sont mis en réseau, qui échangent de l'information, puis c'est la Biosphère qui est le pivot de toute cette activité du milieu à l'égard du fleuve Saint-Laurent. Et 450 on continue à vouloir, avec la Biosphère, vraiment mieux informer la population sur la grande question de l'eau et sur les grands écosystèmes.

455

Les politiques et stratégies. Rapidement, je vais vous parler de la Politique fédérale de conservation des terres humides, la Politique sur la gestion des substances toxiques, la Stratégie fédérale sur l'eau douce et la Stratégie sur le prélèvement à grande échelle, des questions extrêmement d'actualité dans le cadre des travaux de la Commission.

460

D'abord, la Politique fédérale de la conservation des terres humides, qui date de 1991, son objectif principal, c'est de préserver les fonctions et les valeurs des terres humides fédérales. Ce qui est derrière cette politique, l'esprit, c'est de ne pas avoir de perte de milieux humides, donc d'essayer de gérer en fonction de ne pas perdre de milieux humides, qui sont si importants ici. Et puis ils s'appuient donc sur ce principe-là, d'aucune perte nette de fonction. C'est au coeur de la politique.

465

Rapidement, la Politique sur la gestion des substances toxiques, également très importante. Je vous ai parlé tout à l'heure de la Loi canadienne de protection de l'environnement. C'est vraiment l'outil légal sur lequel est basée toute cette politique fédérale, mais c'est une politique qui établit tout un cadre de gestion des toxiques au Canada, pour l'ensemble du pays. Son principe fondamental est vraiment la prévention de l'effet des toxiques, donc essayer de

470 s'organiser pour éviter les effets des toxiques plutôt que de les corriger une fois qu'ils se sont produits.

475 Il y a deux approches fondamentales visées par la stratégie, on les appelle la voie 1 et la voie 2. La voie 1 qui vise l'élimination virtuelle de toutes les substances générées par les humains et qui sont bioaccumulables et non biodégradables, etc., donc les toxiques vraiment les plus importants, qui ont le plus d'impact et qui durent longtemps, l'approche et l'élimination virtuelle de ces substances-là. Pour les autres substances, c'est vraiment de gérer ces substances-là dans tout leur cycle de vie, à partir du moment de leur création jusqu'à leur destruction, de façon à éviter qu'elles se ramassent dans l'environnement.

480 La Stratégie fédérale sur l'eau douce, en termes de mise en contexte, un petit peu ce qui est important de savoir, ce qui nous a basés un petit peu dans cette stratégie-là en développement, c'est que d'abord l'eau est une juridiction partagée. C'est très important pour le gouvernement canadien de mettre ça très clair auprès de tout le monde, que la juridiction de l'eau est partagée, ça implique les deux niveaux de gouvernements provinciaux, fédéral, et territoriaux également, également que l'eau est une priorité à l'échelle nationale et internationale.

485 Je ne vous ferai pas d'exposé là-dessus. Tout le monde vous en a parlé longuement. Donc, c'est une très grande priorité de plus en plus, d'où la nécessité de développer une stratégie fédérale.

490 Donc, ce qu'on fait actuellement, c'est la mise à jour de la politique. Donc, la stratégie consiste en fait à mettre à jour la politique fédérale relative aux eaux, qui date de 1987. Les objectifs qu'on vise dans cette mise à jour là, c'est de préciser et clarifier les rôles et les responsabilités dans l'ensemble du gouvernement fédéral, mettre l'accent sur les priorités nationales - donc, dans le domaine de l'eau, vous allez en aborder un bon nombre - et de revitaliser toute la coopération dans le domaine de l'eau. Je parle ici vraiment coopération à tous les niveaux, autant fédéral, provincial, que tous les intervenants qui peuvent être impliqués dans le dossier de l'eau.

500 Les priorités nationales en rapport avec cette mise à jour de la politique, les deux plus importantes, selon nous, au niveau fédéral, c'est toute la question de la gestion des eaux limitrophes et transfrontalières - plus particulièrement ici avec les Grands Lacs au Canada, qui est un enjeu extrêmement important - et toute la question reliée également à l'enjeu qui découle de la problématique de l'exportation de l'eau, qui a été bien diffusé récemment, qui fait les manchettes un peu partout, qui devient un enjeu de plus en plus important et complexe à gérer. Il y a d'autres priorités. Vous les voyez ici. Il y a toute la question des relations internationales, les eaux souterraines, les inondations, la gestion intergouvernementale de l'eau. Donc, ce sont les priorités que l'on vise via cette stratégie-là.

510 Les objectifs. Quelques mots également sur la Stratégie fédérale sur le prélèvement à grande échelle des eaux du Canada, y compris les eaux destinées à l'exportation. Donc, on essaie de toujours bien présenter les deux en complémentarité, la Stratégie fédérale relative aux

515 eaux puis celle relative au prélèvement à grande échelle des eaux du Canada. Les objectifs, c'est vraiment de protéger les bassins hydrographiques du Canada contre les prélèvements d'eau en vrac, y compris l'exportation, et d'assurer la pérennité des réserves d'eau douce du Canada. Ce sont les deux grands objectifs de base de cette stratégie-là.

520 La stratégie a été annoncée publiquement le 10 février, donc très récemment. Elle est basée sur trois grands éléments. Le premier est d'abord de présenter un amendement à la Loi sur le Traité des eaux limitrophes internationales, dont je vous ai parlé précédemment, de façon à mieux adresser cette question de l'exportation ou du prélèvement à grande échelle.

525 Il y a également un renvoi à la Commission mixte internationale qui a été fait, leur demandant d'étudier la question dans un contexte très précis, que je vous parlerai plus en détail. Puis il y a l'Accord pancanadien, un accord pancanadien qui est visé par cette stratégie-là, qui n'existe pas encore, qui est en discussion. Les discussions ont déjà commencé à cet égard-là.

530 Quelques mots sur le renvoi à la Commission mixte internationale. C'est très important. Comme vous le savez, je pense que la Commission siège ce soir même ici à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

535 Vous avez dû choisir entre une réunion ou l'autre?

M. ALBIN TREMBLAY :

On s'est séparé en deux. On a envoyé d'autres personnes à l'autre endroit.

540 Le renvoi à la Commission mixte, d'abord, il faut savoir que c'est une étude technique qui a été demandée à la Commission mixte. Il faut savoir que la Commission mixte, c'est un organisme conjoint Canada-US. Les deux gouvernements ont demandé à la Commission de lui faire une étude technique sur la question. C'est une étude qui devrait servir de base pour atteindre une approche concertée entre le Canada et les États-Unis dans ce dossier - c'est très complexe - donc essayer de bien comprendre toute la problématique pour en arriver à quelque chose de bien concerté entre les deux pays.

550 C'est un mandat d'une année, c'est bien précis, qui demande de présenter un rapport préliminaire à mi-chemin, au mois d'août, et un rapport final à la fin de l'année. Il faut bien réaliser que cette étude-là vise de façon très spécifique les Grands Lacs, qui est le cœur, le grand enjeu dans toute cette question-là. Les audiences publiques sont en cours, comme vous le savez. Ils vont visiter, si ma mémoire est bonne, six villes américaines et canadiennes au cours des prochains jours. Ils sont à Montréal aujourd'hui.

555 Concernant l'accord pancanadien, c'est le troisième élément de la stratégie fédérale, c'est un accord qu'on aimeraient conclure, dont les discussions ont déjà commencé dans le cadre

du CCME. Il y a eu une réunion ici à Montréal la semaine dernière, vendredi plus précisément, jeudi et vendredi. C'est un accord qui d'abord est très important, qui reconnaîtrait les responsabilités des provinces dans ce grand dossier du prélèvement à grande échelle, dans le dossier de l'eau. C'est également un accord qui viserait l'engagement de toutes les juridictions à interdire les prélèvements en vrac. C'est l'objectif fondamental qui est visé. Et également de tenter d'obtenir un moratoire d'ici la conclusion de l'accord, ça fait partie de la stratégie canadienne. Il y a eu une demande de faite aux provinces à cet égard lors de l'annonce de la stratégie par les deux ministres fédéraux.

Et voilà qui complète cette présentation. Je m'excuse d'avoir peut-être été un peu plus long que prévu, mais j'ai tenté de cerner la question.

LE PRÉSIDENT :

Je vous ai laissé filer car vous avez su terminer avec des sujets qui étaient particulièrement brûlants et soulevés fréquemment. Alors, la stratégie a été bonne.

Le commissaire Genest, s'il vous plaît.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Tremblay, merci pour cet exposé. Vous avez mentionné que l'eau était une juridiction partagée. Est-ce que le partage, c'est à peu près que les provinces sont propriétaires et chargées de gérer les ressources en eau sur leur territoire, et que le gouvernement canadien est responsable des eaux limitrophes et transfrontalières, ainsi que des eaux sur les territoires fédéraux et des territoires des réserves de Premières Nations?

M. ALBIN TREMBLAY :

585 C'est très délicat pour moi d'entrer dans les définitions détaillées à cet égard-là, parce qu'il y a différentes dimensions dans l'enjeu de l'eau si on parle d'exportation de l'eau, par exemple, à grande échelle, prélèvement à grande échelle.

590 C'est clair que l'eau est une ressource. Donc, il y a une juridiction provinciale très claire pour nous. Je ne suis pas spécialiste dans cette question-là ce soir, mais ce qui est important, je pense, pour nous de dire ce soir, c'est que le fédéral reconnaît très bien la juridiction des provinces dans cet enjeu-là. Par contre, c'est une juridiction qui est partagée parce qu'il y a différentes dimensions, c'est important de travailler efficacement ensemble si on veut avoir une approche efficace.

595 Mais ce que vous avez décrit grossièrement correspond assez bien. Il y a sûrement beaucoup de nuances à apporter à ce que vous avez dit mais, de façon générale, on pourrait le qualifier comme ça, à moins que quelqu'un me corrige.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

600 Et sur l'exportation, est-ce que déjà, on peut affirmer que le gouvernement fédéral s'oppose, est opposé aux exportations d'eau à grande échelle au moyen de transferts interbassins?

605 **M. ALBIN TREMBLAY :**

610 À court terme, pour le moment, la position est de demander de ne pas faire ce genre de transfert là. On a demandé un moratoire donc sur ce sujet-là aux provinces qui ont la juridiction et le pouvoir de le faire, jusqu'à ce que soit clarifié l'enjeu dans le cadre d'un accord que je vous ai parlé, qui est en discussion. Donc, à court terme, pour le moment, très clairement, la position du fédéral, c'est d'avoir un moratoire sur cette question-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

615 D'accord. Donc, si le gouvernement canadien demande un moratoire, c'est donc dire qu'il est d'ores et déjà opposé aux transferts interbassins.

M. ALBIN TREMBLAY :

620 Tant qu'on n'aura pas fait le ménage dans tout ça de façon claire.

625 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Pour ce qui est de la cartographie des zones inondables, est-ce qu'on doit comprendre que vous la faites?

630 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Elle a été faite. Elle est très avancée. Il y avait un autre item dans mon acétate. Je ne me rappelle pas combien il y a de cartes et de municipalités qui ont été faites, mais la majeure partie de ce qui est à faire a été fait. C'est une entente, de toute façon, qui est terminée, mais il y a des discussions actuellement en cours pour la prolonger, pour compléter certaines cartographies. Mais le gros du travail à cet égard-là a été fait.

635 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, c'est une bonne nouvelle. Une dernière question, monsieur le président.

640 Sur les changements climatiques, on peut imaginer que les changements climatiques ont des répercussions sur les écosystèmes en eau douce, sur les volumes d'eau disponible, sur la qualité de l'eau. Dans vos études sur les changements climatiques, comment vous pouvez proposer ou faire en sorte que vos résultats soient intégrés dans les décisions de gestion des ressources en eau?

645 Autrement dit, les connaissances qui sont acquises sur les changements climatiques, comment on peut les utiliser pour planifier et gérer les ressources en eau, réagir aux situations, et donc que ce soit des connaissances dirigées vers l'action, pour employer une expression que vous avez utilisée vous-même?

650 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Tout d'abord, il faut dire que c'est une recherche qui est très nouvelle, en raison de l'intérêt nouveau et si important qui est apporté. Donc, c'est une nouvelle recherche. Mais c'est toujours le défi dans quelque enjeu que ce soit, autant dans les changements climatiques que dans d'autres, comment faire le lien entre la science et la prise de décision, comment faire en sorte que ce qui est développé, en termes de connaissance, puisse être intégré. Il n'y a pas de modèle.

660 Je ne peux pas vous répondre de façon précise, mais ça fait partie de toute notre façon de travailler chez nous, à Environnement Canada, de s'organiser pour que notre science soit utile. Il y a des organismes qui développent des politiques, des programmes et on fait des efforts constants chez nous pour rendre notre science utile aux personnes qui, chez nous et également dans d'autres ministères ou d'autres organismes, pourraient profiter de cette connaissance-là.

665

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Je pense que vous avez un collaborateur qui a peut-être un complément d'information à apporter.

670

M. ALBIN TREMBLAY :

Oui.

675

M. ALAIN GOSSELIN :

Oui. En gros, c'est ça, l'état de la science présentement, au niveau des impacts des changements climatiques, n'est pas assez avancé pour qu'on puisse aider de façon précise les gens qui sont chargés de gérer l'eau, toute la question de l'eau, dû à l'imprécision présentement des outils qu'on a pour mesurer et l'impact des gaz d'effet de serre sur le climat et l'impact climatique sur les écosystèmes, tel qu'un écosystème comme le Saint-Laurent.

680

Mais c'est un domaine de recherche, comme disait monsieur Tremblay, dans lequel il y a beaucoup d'intérêt, parce qu'on considère qu'on aura éventuellement à vivre avec un impact climatique et qu'on doit se doter des outils de décision pour prendre justement les bonnes décisions dans ce domaine-là. Mais présentement, l'état des connaissances n'est pas assez avancé à l'échelle qui nous intéresse ici, l'échelle, disons, de la Province de Québec ou d'une région précise, pour donner des recommandations précises. On soupçonne des tendances, mais au point de vue quantitatif, on n'a pas encore toutes les réponses.

690

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Monsieur le président, si vous me permettez, très brièvement. Je vais vous laisser la parole à vous tous dans quelques instants.

695

J'aimerais savoir de votre part qu'est-ce que vous considérez - je regardais le mandat et la stratégie dont vous nous avez parlé pour le prélèvement à grande échelle des eaux destinées à l'exportation - qu'est-ce que vous considérez comme le bassin hydrographique des eaux limitrophes? Est-ce que ça peut aller, par exemple, tous les cours d'eau et leurs bassins versants qui sont situés entre le Saint-Laurent et la frontière américaine? Est-ce qu'on peut aller jusqu'à penser que ça couvre tout ça?

M. ALBIN TREMBLAY :

705 Je vais essayer de vous présenter ça assez court et simple. Pour chez nous, au gouvernement fédéral, les bassins hydrographiques considérés dans le cadre de cet enjeu, les grands bassins hydrographiques sont au nombre de cinq seulement qui couvrent l'ensemble du Canada.

710 Je vais tenter de vous les nommer sans me tromper. Il y a celui d'abord du Pacifique, les grands océans Pacifique, Arctique, Atlantique. Il y a celui de la Baie d'Hudson et puis, aussi étonnamment que cela puisse paraître, celui du Golfe du Mexique. Parce qu'il faut voir que toutes les rivières des Prairies se déversent en direction sud via le Mississippi, etc., vers le Golfe du Mexique. Donc, ce sont les cinq grands bassins hydrographiques.

715 **LE PRÉSIDENT :**

 Vous en avez nommé trois.

720 **M. ALBIN TREMBLAY :**

 Non, Atlantique, Pacifique, Arctique, Baie d'Hudson et Golfe du Mexique. Donc, il y en a cinq. Et quand on parle de grands bassins hydrographiques, c'est à ça qu'on fait allusion, nous, pour gérer la question des détournements ou des exportations.

725 Ce qu'il faut préciser, cependant, c'est que des provinces pourraient décider de regarder ça à une échelle plus petite. C'est ce qui se fait déjà dans certaines provinces. Comme la Colombie-Britannique, il y a une loi et eux regardent ça de façon un petit peu plus fragmenté que nous. Mais c'est quelque chose qui serait possible dans le cadre des discussions qui sont en cours actuellement. Mais la base, pour nous, au fédéral, c'est ces cinq grands bassins là.

LE PRÉSIDENT :

735 Alors, on va recevoir vos questions. Je rappelle qu'on est dans une stratégie de teach-in, donc d'intervention le plus rapide possible. On vous demande de vous identifier et de poser la question. Cet après-midi, on a eu tendance à vouloir allonger les commentaires et à commencer à faire des débuts de mémoire. On ramasse l'information le plus rapidement possible et je vous demande d'être collaborateurs là-dessus au niveau de la rapidité du processus. D'autant plus que je revois les figures, donc, pour un certain nombre, ce n'est pas votre première intervention.

 Alors, monsieur, vous vous étiez levé tantôt, vous vous êtes relevé, voulez-vous nommer votre nom et poser votre question, s'il vous plaît.

745 **M. JACQUES BOYER :**

Mon nom est Jacques Boyer. J'ai soixante-huit (68) ans. Je fais de l'astronomie depuis cinquante-cinq (55) ans. Il y a à peu près une quarantaine d'années, je me suis rendu compte qu'il y avait de plus en plus de nuages, il n'y avait pas moyen de faire des observations comme j'en faisais autrefois. En fin de compte, à force d'observer, je me suis rendu compte que c'était fabriqué par les avions qui laissaient une belle petite traînée blanche.

C'est beau, ça a l'air innocent, mais c'est l'équivalent de 250 000 automobiles. Quand il en passe dix (10) dans une journée, ça en fait un petit peu plus. Quand il en passe vingt (20), puis vingt-cinq (25), puis cinquante (50), comme j'ai vu, bien, à ce moment-là, le lendemain, vous ne voyez pas le soleil, puis le surlendemain non plus.

Ça fait qu'à ce moment-là, j'ai pris des données de plus en plus. J'ai au-delà de 600 pages, avec des données de dix (10) jours, une moyenne de dix (10) jours par page, sur tout ce que je vois dans la nature depuis au moins quinze (15) ans. Je me suis décidé, il y a à peu près quinze (15) ans, à faire des statistiques.

LE PRÉSIDENT :

765 On peut dire que vous êtes un observateur de la nature.

M. JACQUES BOYER :

Absolument, absolument. Ça fait qu'à ce moment-là, j'ai contacté divers gouvernements et puis aussi comme Environnement Canada, Environnement Québec, ainsi de suite.

LE PRÉSIDENT :

775 Des ministères un peu partout.

M. JACQUES BOYER :

Et puis je n'ai jamais eu de réponse passable. En 84, je me suis décidé, j'ai écrit un article.

LE PRÉSIDENT :

Non, ne me lisez pas votre article. Posez-moi votre question, s'il vous plaît.

785

790 **M. JACQUES BOYER :**

Oui. Bon, pourquoi est-ce qu'on laisse ces avions-là se promener encore par dizaine, puis par vingtaine, puis par cinquantaine dans certaines journées? Alors qu'en 84, je disais qu'on aurait de plus en plus de vents violents, de firmament gris à perte de vue, plusieurs jours de pluies diluviales, tornades, grêle et tempêtes de neige qui n'existaient pas autrefois.

795 **LE PRÉSIDENT :**

Si je comprends bien, à votre avis, dans votre opinion, ce sont les avions qui causent les changements climatiques.

800 **M. JACQUES BOYER :**

Pas les avions de passagers, les avions de passagers, c'est de la fumée comme votre automobile et puis le mien. Mais ça, c'est différent. C'est un nuage et puis un nuage ça cache le soleil. En cachant le soleil, ça cache le soleil pour les rivières et puis pour tout le système que vous pouvez penser, qui est voilé par ces nuages-là.

805 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. On va poser la question à Environnement Canada si, dans les études qu'ils ont faites dans les changements climatiques, si l'accentuation de l'aviation est un des facteurs contribuant à l'observation des phénomènes des pluies acides, des changements climatiques.

810 **M. ALAIN GOSSELIN :**

La réponse est oui. Mais l'ordre de l'impact, on n'est peut-être pas prêt à corroborer vos observations.

815 **M. JACQUES BOYER :**

Faites-vous des observations?

820 **M. ALAIN GOSSELIN :**

Bien, Environnement Canada fait toutes sortes d'observations, mais je ne pense pas qu'on puisse se permettre d'établir un lien aussi direct et important entre le changement du climat et le nombre d'avions qui circulent dans le ciel. Il y a quand même plusieurs facteurs.

C'est sûrement un des facteurs. Ça contribue à émettre des gaz à effet de serre, ça contribue à un certain niveau de pollution, mais je dois vous dire, je ne pense pas que l'état de la science actuellement me permet d'être d'accord avec vos observations.

830 **M. JACQUES BOYER :**

Bon, vite, vite, vite. Ce que monsieur disait tantôt, depuis 1871 qu'Environnement Canada et puis McGill font des statistiques.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. Vous avez posé une question. Le monsieur vous a donné raison en partie, sauf que dans son niveau d'analyse, il n'est pas capable de tout à fait isoler le facteur que, vous, vous isolez d'un certain nombre d'autres facteurs.

840 **M. JACQUES BOYER :**

Mais je peux ajouter deux, trois mots. Comment se fait-il que depuis l'avènement de ces avions-là et puis les lancements de fusées ça fait seulement quarante-cinq (45) ans, il y a 7 sur 845 10 des désastres qui existent depuis ce temps-là? Depuis 1871, il y a seulement 3 sur 10 des désastres qui existent.

LE PRÉSIDENT :

850 Ça va. On va leur demander d'intégrer ça dans leur science.

M. JACQUES BOYER :

Est-ce que je peux avoir une réponse?

855 **LE PRÉSIDENT :**

La réponse qu'il vous a donnée pour l'instant...

860 **M. JACQUES BOYER :**

Ça ne me suffit pas.

LE PRÉSIDENT :

865 Non, je comprends, mais c'est tout ce qu'il peut vous dire, c'est que, pour l'instant, oui, c'est un facteur. C'est un facteur qu'il n'est pas capable de départager des autres facteurs.

Après ça, vous leur demandez de prendre soin de vos observations. Tout ce qu'on peut dire: «Désormais, essayez de prendre soin ou d'intégrer la considération de monsieur.» Ça va?

870

M. JACQUES BOYER :

Bon, excusez, je vais être un petit peu dur là.

875

LE PRÉSIDENT :

Non, vous allez arrêter. Non, non, ça va.

880

M. JACQUES BOYER :

Monsieur est payé. Moi, je ne suis pas payé pour faire ça.

LE PRÉSIDENT :

885

Bon, c'est bien.

M. JACQUES BOYER :

Ça fait que j'aimerais être écouté un peu plus.

890

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci, monsieur.

Madame.

895

Mme MONIQUE DESNOMMÉE :

Je suis Monique Desnommée, membre du Comité de citoyens de Saint-Antoine-Abbé et Franklin et membre de la Coalition Eau Secours.

900

Monsieur le président, j'aimerais demander une clarification au représentant du ministère de l'Environnement du Canada. J'aimerais savoir qui gère les eaux souterraines dans les zones frontalières. Est-ce que c'est le Québec ou le Canada?

905

Qui veille à ce que les prélèvements, qui se font d'un côté de la frontière, ne nuisent pas à ceux qui sont de l'autre côté de la frontière? Si les deux pays décident de pomper de l'eau de part et d'autre, qui va effectuer des contrôles?

910 Et pour finir, si l'eau est une juridiction partagée, est-ce que le ministère de l'Environnement du Canada a son mot à dire lors de l'émission de permis de captage dans les zones frontalières? C'est ma question.

LE PRÉSIDENT :

915 Très bien. Alors, êtes-vous prêt à répondre, monsieur Tremblay?

M. ALBIN TREMBLAY :

920 Je vais tenter.

LE PRÉSIDENT :

925 Allez-y.

M. ALBIN TREMBLAY :

930 D'abord, les eaux souterraines sont de juridiction provinciale. C'est très clair. La question des eaux souterraines n'est pas couverte dans l'entente sur les eaux limitrophes Canada-Etats-Unis. Donc, les eaux souterraines ne sont pas incluses dans ça.

935 Actuellement, la situation, c'est que c'est de juridiction provinciale et ça fait partie des priorités ou des enjeux à discuter dans le cadre des stratégies que je vous ai parlé tout à l'heure, qui sont encore en cours de discussion actuellement chez nous avec les provinces.

Mme MONIQUE DESNOMMÉE :

935 Donc, la Commission mixte internationale n'a rien à voir dans les dossiers comme ça?

M. ALBIN TREMBLAY :

940 Non, ça ne fait pas partie de l'accord. Les eaux souterraines n'en font pas partie. C'était les eaux de surface.

LE PRÉSIDENT :

945 Vous vous adressez à moi, autant que possible, s'il vous plaît. Donc, s'il y a un double pompage de part et d'autre de la frontière, ni le gouvernement fédéral canadien ni le gouvernement fédéral américain ne sont impliqués directement.

950 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Directement, oui, je suis d'accord avec vous, mais je pense que ce serait difficile, dépendamment de l'ampleur de la question, etc., de faire en sorte que les deux pays ne puissent pas s'en parler. Mais c'est tel que je vous l'ai décrit tout à l'heure.

955 **LE PRÉSIDENT :**

Votre dernière question, madame, était sur l'émission de permis?

960 **Mme MONIQUE DESNOMMÉE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

965 Rappelez-moi la formulation de votre question.

Mme MONIQUE DESNOMMÉE :

970 Est-ce que le ministère de l'Environnement du Canada a son mot à dire lors de l'émission des permis de captage d'eau au Québec?

LE PRÉSIDENT :

975 D'accord, voilà.

M. ALBIN TREMBLAY :

Non. D'eaux souterraines toujours?

980 **Mme MONIQUE DESNOMMÉE :**

Oui.

985 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Non.

990 **LE PRÉSIDENT :**

990

Voilà, madame. Donc, les réponses sont claires à vos questions. C'est non à chacune que vous avez posée. Ça va? Merci.

995 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

995

Excusez-moi, est-ce que le document «Le CMI et le 21e siècle» ne pose pas la question des aquifères transfrontaliers et n'allège pas leur caractère international?

1000 **M. JOHN COOPER :**

1000

Oui. La Commission mixte internationale peut étudier les enjeux en ce qui concerne les eaux souterraines si les deux pays demandent à la Commission de le faire. Mais c'est seulement une étude et la Commission peut donner des recommandations. Mais en tout cas, c'est les provinces qui gèrent les eaux souterraines.

1005

LE PRÉSIDENT :

1010

Est-ce que dans la demande qui a été faite actuellement, la référence aux aquifères n'a pas été donnée, de sorte que la Commission actuellement n'a pas à étudier les aquifères et les nappes souterraines?

1015 **M. JOHN COOPER :**

1015

Pas dans l'étude qui a commencé il y a un mois, et ça dure pour le prochain an. On étudie seulement les eaux de surface pour les Grands Lacs. Et à la fin de cette étude, ils doivent retourner avec des recommandations pour les autres études. Et ça inclut peut-être, si les provinces le demandent, des études sur les eaux souterraines.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

1020

Très bien.

Madame!

1025 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

1025

Gabrielle Pelletier, du Réseau québécois des groupes écologistes et membre de la Coalition Eau Secours.

1030 J'aimerais tout d'abord, monsieur le président, porter à votre attention que, le 11 mars, le député du Lac Saint-Louis et président du Comité permanent du patrimoine canadien de la

Chambre des Communes, monsieur Clifford Lincoln, a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à protéger les ressources en eau du Canada contre les menaces d'exportation. J'aimerais que ça soit officiellement déposé dans les documents du BAPE pour que les gens puissent en prendre connaissance. Évidemment, c'est une procédure au niveau parlementaire, mais il en reste que ce projet de loi est intéressant au niveau des exportations.

1035 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est vous qui nous le déposez?

1040 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Non. J'ai le communiqué de presse seulement. Je n'ai pas le projet de loi. Est-ce que c'est possible de demander à ce moment-là au fédéral de pouvoir le déposer?

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, on va vérifier. Environnement Canada, vous pouvez nous déposer cette...

1050 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Oui.

1055 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Merci.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

À propos, monsieur Tremblay, j'ai oublié tantôt, vos transparents, ce qu'on appelle parfois les acétates, vous nous en donnez copie, s'il vous plaît. Très bien, merci.

Oui, madame.

1065 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Ma question?

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1075 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Pas facile à formuler. Avec le processus qui est en cours actuellement avec le gouvernement fédéral et qu'on revoit un petit peu le traité des eaux limitrophes et tout ça, si jamais le Canada et les provinces acquiescent à ça, vont dans le sens qu'ils ne veulent pas exporter massivement de l'eau, ni en vrac, ni par détournement ou quoi que ce soit, ou les prélevements massifs d'eau, à ce moment-là, de quelle façon cette stratégie ou ces politiques qui seront émises ou s'il y a une révision des politiques, comment tout ça va s'intégrer avec le traité de l'ALENA, si jamais nos voisins du sud décident ou demandent, ou je ne sais pas via le traité comment est-ce que ça peut être ouvert ou demandé, si jamais il y a des projets d'exportation qui sont soumis comme ça et que, à ce moment-là, il y a un dilemme entre les deux pays.

1085 Parce que le Canada peut dire que sur ses eaux, il décide de ne pas faire ça, mais que via le traité, des traités internationaux, entre autres comme ALENA, mais il y en a d'autres, est-ce qu'à ce moment-là c'est quelque chose qui pourrait être réouvert et est-ce qu'à ce moment-là les États-Unis pourraient contester la décision du gouvernement fédéral là-dedans? Je ne sais pas si c'est clair?

1090 **LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que ça ne doit pas être une nouvelle question pour vous?

1095 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Ce n'est pas une surprise.

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas une surprise, tout à fait. Alors, donc...

1105 **M. ALBIN TREMBLAY :**

On ne la souhaitait pas, mais ce n'est pas une surprise.

LE PRÉSIDENT :

1110 Donc, si la formulation -- c'est-à-dire que souvent, on présente la formulation comme ceci. Si, compte tenu du fait que le moratoire n'est pas tout à fait actif, si déjà des ventes avaient lieu, est-ce que ces ventes pourraient s'inscrire dans le cadre de l'ALENA? Et si cela était vrai, est-ce qu'il s'ensuivrait que l'eau serait devenue une matière commerciale, une marchandise et que donc elle tombe sous le poids de l'ALENA et non pas sous le contrôle ou de

1115 l'entente Canada-Américains dans le cadre de l'entente sur les Grands Lacs? Au fond, comment jouent les deux conventions internationales et quelles sont les priorités et l'articulation de l'une sur l'autre?

M. ALBIN TREMBLAY :

1120 Vous allez reconnaître avec moi qu'on est dans le très hypothétique. Il y a beaucoup de conditionnel.

LE PRÉSIDENT :

1125 Il y a beaucoup de «si».

M. ALBIN TREMBLAY :

1130 Il y a beaucoup de «si». Je ne peux pas répondre à votre question, madame. Ce n'est pas parce que je ne veux pas. Mais c'est justement ça qui doit être discuté dans le cadre des discussions dans le cadre de la stratégie que je vous ai présentée tout à l'heure, qui a commencé déjà avec les provinces dans le cadre du CCME. C'est des éléments qui doivent être considérés dans ces discussions-là.

1135 Ce n'est pas juste un enjeu environnemental, c'est un enjeu également de commerce international dans le cadre de l'ALENA. C'est évident que c'est pour ça que le gouvernement fédéral a demandé un moratoire pour le moment dans ces transactions-là, c'est d'éviter d'en faire une situation de fait qui pourrait rendre encore plus compliquée toute intervention dans le futur.

1140 Mais comment on va trouver le moyen de le faire par la suite, ça, moi, je ne peux pas répondre à ça. Ce n'est pas déterminé. C'est ça qu'est le but de toutes ces discussions-là. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a demandé à tout le monde de s'asseoir ensemble, d'arrêter ces opérations-là pour le moment, de mettre un moratoire et de regarder ça dans son ensemble. C'est très complexe. Ça implique le ministère des Affaires extérieures, du Commerce international. Il y a les ministères de l'Environnement, les ministères des Ressources des provinces, etc. Donc, c'est extrêmement complexe. Je ne peux pas répondre parce qu'il n'y en a pas de réponse.

1150 **LE PRÉSIDENT :**

Votre collègue veut ajouter, monsieur.

1155 **M. JOHN COOPER :**

Je peux ajouter un peu. Aux termes des ententes sur le commerce international, l'eau à l'état naturel n'est pas un bien ou un produit commercial. L'eau devient un bien de consommation qu'après avoir été retirée de son état naturel, placée dans des contenants et mise en marché. Si on commence par un projet d'exploitation pour navire-citerne ou quelque chose, ce n'est pas un précédent dans le sens d'ALENA. Chaque cas... each case is considered separately and it's not a precedent on the ALENA.

1160 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

1165 À ce moment-là, monsieur le président, une petite précision. À ce que je sache, actuellement, les provinces n'ont pas décrété les moratoires. Le fédéral n'a pas un moratoire. Je veux dire, il n'y a pas de moratoire comme tel actif, actuellement. Il y a cette espèce de processus de la CMI qui, quant à moi, ne couvre pas tout. Comment vous allez concilier tout ça?

1170 Est-ce que les pourparlers ou, enfin, est-ce que les études ou la consultation... parce que la consultation qu'il y a en ce moment avec la CMI, ce n'est pas une vraie consultation, quant à moi. Mais je veux dire, comment vous allez concilier tous ces apports, alors que peut-être, à court terme ou à moyen terme, il y a peut-être des choses qui vont se passer et des pressions qui vont se faire et qu'on n'a pas de protection actuellement.

1180 On fait des études, on essaie de consulter. Il y a probablement des pourparlers qui vont se faire, mais je veux dire, il n'y a rien qui nous garantit qu'actuellement il n'y aura pas un précédent. Et puis je voudrais aussi citer le cas de la Colombie-Britannique, qui a quand même vécu quelque chose de spécial, ce qui ouvre la porte peut-être à d'autre chose ailleurs, dans d'autres provinces.

1185 Alors, je pense qu'actuellement, c'est difficile pour la population de comprendre tout ça. Et avec le débat qu'on est en train de faire au Québec, il y a des eaux limitrophes et on ne sait pas si, pendant qu'on débat d'une politique qui est au niveau de juridiction provinciale, d'un autre côté ce qui va se passer au niveau fédéral si jamais un projet ou quelque chose arrive en cours de route et qu'effectivement le Québec, comme d'autres provinces, n'ont pas décrété de moratoire.

1190 Alors, c'est ça qui n'est pas clair, comment tout se joue actuellement en même temps. Et en tout cas, j'aimerais, monsieur le président, que des éclaircissements soient apportés à la Commission et qu'on nous explique, peut-être une autre thématique - vous en avez beaucoup - mais quelque chose qui nous explique un peu tous ces liens et toute la juridiction au niveau fédéral et au niveau international, parce que ça a effectivement des incidences sur ce qui peut se décider dans l'avenir.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc, vous faites valoir que le moratoire du fédéral n'existe pas en réalité.
1200 C'est plus une intention qu'une réalité. Et la réponse que monsieur Tremblay a donnée, c'était que l'idée d'un moratoire était une espèce de démarche prudentielle pour éviter que la tension se pose. Par ailleurs, l'intervention de monsieur Cooper semblait plutôt dans le sens de dire que la commercialisation ou l'acte qui rendrait l'eau un bien commercial, cet acte-là est assez précis et soumis à des conditions tout à fait particulières.

1205 Est-ce que vous voulez rajouter des choses là-dessus, monsieur Tremblay, ou quelqu'un de votre panel? If you want to say it in English, be comfortable to do that.

M. JOHN COOPER :

1210 Il y a trois provinces maintenant avec les lois qui interdisent l'exploitation de l'eau, la Colombie-Britannique, l'Alberta et Ontario dans un règlement proposé. Et il y a cinq ou six autres provinces qui sont en train d'élaborer une politique ou des règlements contre les prélevements en grande quantité de l'eau des bassins versants. Nous espérons tous ensemble d'élaborer une entente ou un accord mais, entre-temps, nous demandons à toutes les juridictions de ne pas approuver des projets comme ça. Et la plupart des juridictions sont d'accord, mais il y a plus de travail.

LE PRÉSIDENT :

1220 Ce que madame Pelletier évoque, par ailleurs, à l'égard d'un cas type en Colombie-Britannique, c'est où, je pense, il y a eu ou non des poursuites. C'est ça que vous évoquez, madame Pelletier?

1225 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Il y a eu poursuite d'une compagnie américaine, Sun Belt. Il y a eu effectivement une poursuite contre le gouvernement de la Colombie-Britannique.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez de l'information sur ça?

M. JOHN COOPER :

1235 The Sun Belt challenge is not against the BC legislation itself, it is against the treatment that BC applied to that particular company in dealing with its problem. We are not at liberty to

discuss the case beyond that, but it's not a challenge of the BC moratorium or the BC legislation on export.

1240

LE PRÉSIDENT :

Voilà. Merci, madame.

Monsieur!

1245

M. BRUCE WALKER :

1250

Bonsoir, monsieur le président! Je m'appelle Bruce Walker, directeur de la recherche du Groupe écologiste Stop. Stop est également membre fondateur de Stratégie Saint-Laurent et membre fondateur du Comité ZIP de l'Est de Montréal.

1255

Ma question, ce soir, c'est au sujet de l'application des normes de rejets applicables à la soixantaine de moulins de pâtes et papier au Québec. Les deux ministères de l'Environnement, ici ce soir, du Canada et du Québec, ont tous les deux adopté des règlements assez stricts, il y a quelques années, en ce qui concerne les rejets liquides applicables aux moulins de pâtes et papier. Et chaque ministère publie également des rapports de conformité. Et donc, je les félicite pour les publications de ces rapports de conformité.

1260

Donc, ma question, c'est plutôt dans le contexte de l'application de ces normes-là, surtout dans la nouvelle approche, ce qu'on appelle maintenant le guichet unique. Donc, je voudrais savoir, avec cette nouvelle approche, quels sont les critères adoptés ou approuvés ou publiés par les deux ministères de l'Environnement, du Canada et du Québec, en ce qui concerne une contravention mineure par rapport à une contravention majeure.

1265

Par exemple, si un moulin ABC dépasse en trois mois consécutifs la norme de rejet pour le DBO₅, est-ce que ça, c'est une contravention mineure ou majeure, ou six mois sur douze, quelque chose comme ça? Et à la fin de la journée, la balle se trouve dans la cour du Québec et/ou du Canada dans le contexte «Ah! il faut poursuivre la compagnie X pour la non-conformité à la réglementation sur les rejets liquides des moulins de pâtes et papier».

1270

En réalité, ce que je veux savoir, avec la nouvelle approche guichet unique, je voudrais savoir si le gouvernement du Canada garde encore la compétence juridique de poursuivre lui-même un moulin de pâtes et papier.

1275

LE PRÉSIDENT :

Un contrevenant.

1280 **M. BRUCE WALKER :**

C'est ça. Même si le gouvernement du Québec ne veut pas poursuivre la même entreprise.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Tremblay.

1290 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Oui, monsieur le président. La réponse est très simple, oui, et de façon très très claire.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Oui quoi?

1300 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Oui, le gouvernement fédéral conserve son pouvoir de poursuivre ou d'intervenir. C'est très clair que l'entente qui lie les deux gouvernements dans le cadre de l'application des deux règlements, fédéral et provincial, s'appliquant au secteur des pâtes et papier, c'est une entente qui vise à créer un guichet unique envers les entreprises, donc d'éviter de...

1305 **LE PRÉSIDENT :**

Et le guichet, il est au Québec ou il est au fédéral?

1310 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Le guichet, il est via le Québec. C'est le Québec qui est le premier intervenant dans les usines. Mais l'entente vise spécifiquement à faire en sorte que les usines n'ont pas à envoyer deux fois la même information parce que les deux règlements sont pratiquement équivalents, des normes pratiquement équivalentes. Et l'essence de l'entente vise à faire en sorte que les usines n'ont qu'à fournir l'information une fois à un des deux gouvernements, qui est le Québec, et cette information-là nous est acheminée directement à nous, au fédéral. Ceci fait, les deux gouvernements conservent entièrement leur pouvoir d'intervention d'appliquer leur règlement à la lumière de l'information qui est fournie par les usines.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, est-ce que vous avez une liste des critères adoptés pour juger si c'est majeur ou mineur?

1325 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Il n'y a pas de critères comme tels. Le gouvernement fédéral a une politique d'application de ses lois et règlements. Ici, on a une politique d'application de la LCPE, qui détermine un peu l'esprit dans lequel doivent être appliqués les différents règlements découlant de la Loi canadienne de protection de l'environnement. Ce n'est pas aussi clair que -- ce n'est pas fait spécifiquement pour le règlement sur les pâtes et papier. C'est une politique qui dit qu'on doit tenir compte des circonstances dans chacune des situations, de la bonne volonté démontrée par les entreprises, etc.

1335 Puis il y a une série de mesures qui peuvent être prises à partir d'une simple lettre d'avertissement jusqu'à une poursuite légale. Il y a différentes démarches. Et le passage d'une à l'autre des étapes dépend d'une analyse de cas bien spécifique dans chacune des situations. Et ça s'applique intégralement sur le règlement des pâtes et papier fédéral au Québec.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va, monsieur Walker?

1345 **M. BRUCE WALKER :**

Est-ce que l'autre ministère de l'Environnement présent ici, ce soir, a un mot à dire?

1355 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

L'information donnée par monsieur Tremblay, je n'ai pas de commentaire sur cette information-là. Je pense que c'est ce qui se passe, effectivement. Le Québec garde sa juridiction sur l'application du règlement. L'entente est une entente administrative, donc, pour favoriser le guichet unique.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Et il peut arriver que le Québec décide de poursuivre, alors que le Canada ne veut pas.

1360 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

C'est probablement possible au plan juridique, oui, ou le contraire.

LE PRÉSIDENT :

Merci, ça va, très bien. Merci, monsieur Walker.

1365 J'entendrai les six personnes qu'il reste. Je demanderai qu'il n'y ait pas de nouveaux intervenants qui s'ajoutent à la liste. Monsieur!

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

1370 André Vaillancourt, Comité de l'environnement du SEP Québec, section locale 301, membre de Eau Secours aussi.

1375 Monsieur le président, pour débuter, j'aurais une demande à faire - et je pense que ce sera un outil précieux pour notre réflexion - si nous pouvions obtenir la Charte de l'eau du Conseil de l'Europe. Je pense que comme ce sont des petits pays et qu'ils ont des bassins versants qui communiquent les uns avec les autres dans les différents pays, il y a eu des problèmes qui ont été soulevés et qui sont certainement inscrits dans la Charte de l'eau.

1380 Et peut-être aussi se procurer l'espèce de charte qui existe auprès de l'ONU, l'UNESCO plus précisément, qui concerne justement l'eau. Et je pense que l'UNESCO a un très beau document concernant l'eau qui est une ressource mondiale.

LE PRÉSIDENT :

1385 Monsieur Boucher, vous allez pouvoir me procurer ça?

M. MARC BOUCHER :

Tout à fait.

1390

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. C'est déjà fait, monsieur.

1395

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

Merci pour tous les Québécois qui pourront en prendre connaissance et alimenter leur réflexion.

1400

Maintenant, ma question est un peu compliquée, mais je sais que j'aurai de l'aide. C'est une question de caractère statut juridique. Quel est le statut de l'eau au Québec? Est-ce que

c'est une ressource naturelle quand on sait que, par la Constitution du Canada, les ressources naturelles relèvent des provinces.

1405 Et j'en veux pour preuve le jugement de la Cour suprême concernant la potasse du Saskatchewan, où la Cour suprême a décrété que la potasse était ressource naturelle et relevait exclusivement de la Saskatchewan. Est-ce que ce sera le même cas pour l'eau au Québec ou l'eau dans chacune des provinces?

1410 **LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier auprès des ministères concernés.

M. ANDRÉ VAILLANCOURT :

1415 Avons-nous un statut?

LE PRÉSIDENT :

1420 Monsieur Tremblay ou monsieur Latulippe ou un et l'autre.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Je peux peut-être apporter un premier élément.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, commencez.

1430 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je vous réfère toujours à la bible, le document de consultation. Si vous parlez des eaux de surface ou des eaux souterraines, le statut juridique de l'eau souterraine actuellement est un statut privé. La juridiction est québécoise, évidemment. C'est de statut juridique privé, donc le propriétaire du fonds de terrain est propriétaire à la fois de la ressource.

Au niveau des eaux de surface, le statut est un statut juridique commun et c'est ce qui apparaît dans le document de consultation.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, au plan du partage des juridictions fédérale et provinciale, c'est vraiment aussi une ressource naturelle.

1445 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Effectivement. Donc, c'est une ressource québécoise.

LE PRÉSIDENT :

1450

Donc, c'est une ressource qui est ressortie principalement, selon l'acte de l'Amérique du Nord, de la province.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1455

Voilà, en vertu de la Constitution canadienne, en vertu de l'article 92, donc c'est propriété droit civil et c'est de propriété québécoise.

LE PRÉSIDENT :

1460

Est-ce que vous abondez dans le même sens, monsieur Tremblay?

M. ALBIN TREMBLAY :

1465

Je vais vous avouer que je ne suis pas très spécialisé dans cette question légale. Je ne peux pas commenter là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

1470

Est-ce que quelqu'un de votre panel est au courant? Monsieur Cooper!

M. JOHN COOPER :

1475

L'eau dans la Constitution n'est pas incluse, n'est pas dans la Constitution et the interpretation of that is that water is considered as part of land and therefore in that sense becomes part of the Province's jurisdiction. In the same way with the Resource Transfer Act of 1930, it was generally considered in legal terms that water was part of the resources that were transferred to the three or four Western provinces at that time. Yes it is a natural resource.

1480

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà.

1485 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Monsieur le président, je m'excuse, n'étant pas parfaitement bilingue, il y a des éléments de la réponse de monsieur Cooper que j'ai mal compris. Est-ce qu'on pourrait m'en faire un résumé rapide? Ça concerne quand même le statut de l'eau.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

1495 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Le premier point, c'est que l'eau, dans la Constitution comme telle, n'est pas identifiée spécifiquement. Cependant, à la lumière des différents traités qui ont été discutés au cours des dernières années, l'eau fait partie du territoire. Et si j'ai bien compris, lorsqu'il y a eu des négociations avec les Provinces de l'Ouest lors des transferts de précision des juridictions, l'eau était considérée comme une ressource et donc de juridiction provinciale.

1500 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Merci.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

1510 **M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Je vous en prie.

1515 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Vaillancourt.

Madame!

1520 **Mme MARIE DURAND :**

Marie Durand, citoyenne. J'aimerais lire à monsieur Tremblay juste un petit morceau de la bible. On dit que:

1525 «La politique québécoise de l'eau doit s'inscrire à l'intérieur des orientations gouvernementales que sont l'assainissement des finances publiques, la relance de l'économie et les réformes des services publics.»

1530 On dit ça au premier paragraphe du chapitre 2 sur les orientations et les objectifs généraux. J'aimerais savoir si vous êtes d'accord avec cette orientation globale qui donne la préséance de l'économie finalement sur l'environnement.

M. ALBIN TREMBLAY :

1535 J'aimerais juste savoir de quelle bible vous me parlez.

Mme MARIE DURAND :

Le document du ministère de l'Environnement.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas la traduction de Jérusalem, c'est le document de référence du ministère de l'Environnement, à la page 9.

1545 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Je pense que ce serait plus à monsieur Latulippe de commenter cette question-là que moi.

1550 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez le droit de refuser de répondre et de la renvoyer à votre collègue québécois.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1555

Je comprends que monsieur Tremblay n'a pas eu l'occasion de lire la bible. Si vous permettez...

LE PRÉSIDENT :

1560

Blague à part étant, la question est sérieuse. Alors allez-y.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1565 Oui. Alors, à la même page, je pense à la page 9, avant l'avant-dernier alinéa, on finit l'alinéa de la façon suivante:

1570 «La stratégie de développement économique a donc pour but de satisfaire les besoins présents des Québécois et des Québécoises, sans pour autant remettre en cause la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.»

1575 Alors, on parle ici de développement durable. Et il n'y a certainement pas dans ce document-là de contradiction entre l'aspect économique et l'aspect environnemental. À tout le moins, ce n'est certainement pas ce qu'on a voulu faire ressortir dans ce document.

Mme MARIE DURAND :

1580 Parce que ce qui semble, c'est que moi, j'interprète que la levée du moratoire sur l'eau, sur l'exploitation des nappes souterraines, ça semble être comme une confirmation que cette démarche-là s'inscrit à l'intérieur d'une politique économique.

LE PRÉSIDENT :

1585 C'est un commentaire, madame. Alors, ce n'est pas une question, c'est un commentaire de votre part.

Mme MARIE DURAND :

1590 Mais je voudrais savoir, est-ce que le ministère de l'Environnement du Québec endosse finalement la préséance de l'économie sur la protection des milieux aquatiques?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1595 Je peux répondre, monsieur le président. Je vous ramène encore au document que j'ai appelé la bible.

1600 «La mise en oeuvre d'une stratégie repose sur la poursuite des grandes orientations, lesquelles ont été identifiées dans le document sur l'emploi de 1998. Parmi celles-ci, l'orientation relative au respect de la qualité du milieu et de la pérennité des ressources apparaît fondamentale dans le débat qui s'amorce sur l'avenir de l'eau au Québec.»

Donc, bien sûr, ce document-là parle d'économie. Vous avez même une thématique qui concerne l'eau comme enjeu mondial. Mais vous avez certainement à la base de ça aussi le développement durable, donc l'environnement.

1605

Mme MARIE DURAND :

Est-ce que je peux ajouter une question, monsieur le président?

1610

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous êtes plutôt dans l'ordre des commentaires. Je vous donne une dernière phrase. Allez-y.

1615

Mme MARIE DURAND :

Ce ne sera même pas dans l'ordre d'un commentaire. Quoique je pourrais peut-être faire un petit commentaire avant de poser ma dernière question.

1620

Moi, je travaille dans le milieu de la santé. Puis on a eu une très très belle politique de la santé qui a été faite en 1992. Et puis après ça, il a suivi une réforme où on a donné préséance à des enjeux économiques. Et puis je ne mets pas du tout en question la compétence des gens qui sont ici, la valeur de leur travail, tout ça, mais je m'inquiète sur les impératifs politiques et le jeu de coulisse, souterrain, qu'on ne voit pas toujours.

1625

Alors, j'avais une dernière question. Quand ce document-ci a été... il a dû être approuvé par le sous-ministre ou le ministre de l'Environnement? Comment ça se passe?

LE PRÉSIDENT :

1630

Oui. Alors, ça, on peut revenir là-dessus parce qu'il y a eu des informations. Hier, on nous a dit que le document a été élaboré conjointement avec les différents ministères québécois concernés, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement.

1635

Là, maintenant, vous demandez quel est son niveau d'officialité, ce document-là a-t-il été approuvé par le sous-ministre et a-t-il été approuvé par le ministre.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1640

Bien sûr, il a fait l'objet même d'une concertation gouvernementale. C'est un document gouvernemental donc qui, vous l'aurez vu - là je ne peux pas vous donner la référence exacte - au tout début, qui se veut la base de la présente consultation, ce que moi j'ai appelé la bible. C'est donc un document officiel, approuvé non seulement par le sous-ministre de chacun des ministères, mais également par les autorités politiques gouvernementales.

1645

1650 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, madame?

1655 **Mme MARIE DURAND :**

Ça va, mais je ne me sens pas vraiment rassurée dans le processus, compte tenu que le moratoire...

1660 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez un droit d'être critique et vous avez le devoir d'être critique, voyez-vous. Il s'agit juste...

1665 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Latulippe, je fais un parallèle sur le statut du document, puisque la question a été posée, avec le document sur les matières résiduelles, qui était de fait un document gouvernemental ayant été soumis par mémoire au Conseil des ministres et ayant été approuvé par le Conseil des ministres. Est-ce que c'est le cas pour ce document?

1670 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Le document de consultation, effectivement... la consultation comme telle a été approuvée et décidée par le Conseil des ministres. Et ce document-là étant la base de la consultation, donc, par voie de conséquence, c'est approuvé par le gouvernement.

1675 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, votre réponse n'est pas claire. Ma question était claire, je pense. Je la répète. Est-ce que ce document a été approuvé par le Conseil des ministres? Parce que c'est un document du ministère de l'Environnement et qui est signé par le ministre de l'Environnement en introduction.

1680 Vous pouvez facilement dire: «Plusieurs ministères ont été consultés», donc ça donne un caractère collectif. Mais au gouvernement, c'est deux choses différentes de dire que c'est un document du gouvernement. Et le gouvernement, c'est le Conseil des ministres. Et les actes du Conseil des ministres, c'est une décision du Conseil des ministres ou un décret. Je ne vous apprends pas ça, vous êtes fonctionnaire comme moi.

1685 Donc, est-ce que c'est un document du ministère de l'Environnement ou un document du gouvernement?

1690 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Écoutez, effectivement, votre question est très claire. Ma réponse ne l'était sans doute pas. Je n'ai pas devant moi la décision du Conseil des ministres qui a entériné la consultation, le programme de soutien aux individus et aux groupes environnementaux dans l'optique de cette consultation-là. Je vais faire une vérification pour m'assurer que dans le décret, on le mentionne ou pas, et je pourrai vous revenir sur cette question demain.

1695 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1700 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame.

1705 **Mme MARIE DURAND :**

Merci.

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur!

1715 **M. PATRICE LIMOGES :**

Patrice Limoges, à titre de citoyen. J'aimerais poser une question à Environnement Canada dans le cadre du dossier du canal Lachine. Je vais axer ma question principalement pour que ça s'adresse à Environnement Canada, pour éviter d'être référé à Parcs Canada, c'est-à-dire ministère l'Héritage, Patrimoine... bien, en tout cas, le ministère à Sheila.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît!

1725 **M. PATRICE LIMOGES :**

Donc, après l'annonce conjointe des travaux pour la réouverture du canal Lachine à la navigation qu'il y a eu en 97, les travaux ont été entrepris dans le canal afin de le préparer pour sa réouverture officielle. On procède à différents travaux donc de consolidation des murs, réfection des portes d'écluses et ce, sans évaluation environnementale, au sens de la Loi

1730 canadienne des évaluations environnementales, malgré que la Commission conjointe... bon, parce qu'il y a déjà eu évaluation environnementale dans ce dossier-là.

1735 Et puis une des conclusions de cette Commission conjointe d'évaluation environnementale avait été que si on avait à se pencher sur la réouverture du canal Lachine à la navigation de plaisance, ce qui n'avait pas été le mandat de cette Commission-là, malheureusement, on devrait réévaluer les risques de la remise en suspension des sédiments - parce que le canal Lachine, on le sait, c'est un dépôt de sédiments contaminés - donc de réévaluer les risques pour l'environnement de la remise en suspension de ces sédiments-là. Donc, on semble éviter encore une fois une évaluation environnementale, un peu comme dans 1740 le cas du dragage de la voie maritime, une évaluation environnementale formelle.

1745 Bon, évidemment, on était dans un contexte politique d'élections fédéral et provincial, en 97. Alors, on a procédé un peu rapidement. On a mandaté la firme Tecsuit pour faire une évaluation des risques de remise en suspension si on rouvrait le canal à la navigation. Et puis cette étude a conclu qu'il n'y avait pas de risques - et puis là, on parle à la santé humaine - de remise en suspension si on respectait des critères, comme une navigation qui ne dépassait pas plus de 10 kilomètres/heure, des embarcations qui ne pouvaient pas s'ancrer dans le canal, etc.

LE PRÉSIDENT :

1750 Pouvez-vous formuler votre question, s'il vous plaît?

M. PATRICE LIMOGES :

1755 Oui, excusez. Alors, j'aimerais savoir ce que fait un peu Environnement Canada dans le cadre de la surveillance de ces travaux-là, même si c'est parrainé plus par Parcs Canada.

1760 J'aimerais savoir, particulièrement dans le cas d'un événement qui a eu lieu en décembre 98, dont j'ai été témoin, alors que j'ai affaire à passer par là à tous les jours et puis j'ai vu qu'ils avaient baissé le niveau du canal de Lachine de façon assez importante et puis ça avait entraîné une turbidité, du fait que le niveau d'eau était très bas, une turbidité importante, qui laisse supposer qu'une quantité de sédiments avait pris le chemin directement du port de Montréal, est-ce qu'il s'agit d'une forme de décontamination déguisée ou une manière de régler le problème, d'envoyer ça au port de Montréal ou au lac Saint-Pierre?

1765 Alors, j'aimerais savoir si Environnement Canada, qui a pris connaissance probablement de cet événement-là par les médias, comme un peu tout le monde, a fait des analyses ou de l'échantillonnage des sédiments qui ont été relargués, en vertu évidemment de la Loi sur les pêches? Est-ce qu'il n'a pas l'intention d'aller de l'avant avec une véritable évaluation environnementale, en vertu de la Loi canadienne sur les évaluations environnementales, pour les risques que ça suppose? Et puis si Environnement Canada évalue les travaux et puis les dangers de relargage toxique de sédiments dans le Saint-Laurent?

LE PRÉSIDENT :

1775

Ça va, trois questions.

Monsieur Tremblay.

M. ALBIN TREMBLAY :

1780

Je vais demander à monsieur St-Charles de répondre.

LE PRÉSIDENT :

1785

Monsieur St-Charles.

M. CLAUDE ST-CHARLES :

1790

Oui. C'est une excellente question, monsieur, qui aborde plusieurs volets.

1795

D'abord, je dois préciser que dans le contexte de ce projet-là, c'est un projet de Parcs Canada, et Parcs Canada est un organisme qui est lié par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, et que dans le cadre de ce projet particulier d'ouverture du canal Lachine, Parcs Canada a procédé à une évaluation environnementale préalable en conformité avec la loi, en respectant les grands paramètres de la loi. Et Parcs Canada a vraisemblablement complété son étude, et cette étude-là est disponible auprès de Parcs Canada. Comme toutes les études d'évaluation environnementale, elles sont disponibles en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, il est possible d'en obtenir des copies.

1800

En ce qui concerne la question de la Commission conjointe, la Commission conjointe, c'était une Commission, celle-ci a déposé son rapport et avait recommandé que la décontamination ne se réalise pas parce que, à son point de vue, il n'y avait pas de risques associés à la santé à ce moment-là, sauf que s'il y avait ouverture du canal, elle recommandait qu'il y ait une évaluation spécifique. Et comme je vous le mentionne, Parcs Canada, qui est le promoteur de ce projet-là, a réalisé l'évaluation en conséquence.

1805

Il faut comprendre aussi que dans le cadre de l'évaluation environnementale, c'est un processus d'autoévaluation. Environnement Canada n'a pas de permis ou d'autorisation particulière à émettre à l'égard de ces projets-là, c'est la responsabilité et l'imputabilité des organismes et des ministères promoteurs de réaliser les évaluations environnementales.

	LE PRÉSIDENT :
1815	Les trois questions spécifiques qu'a posées monsieur Limoges sont les suivantes. Est-ce que vous avez procédé à une analyse des échantillons sur les sédiments?
1820	M. CLAUDE ST-CHARLES :
	Non, nous n'avons pas procédé à l'analyse comme telle.
1825	LE PRÉSIDENT :
	Donc, vous n'avez pas procédé non plus de votre part à une étude environnementale?
1830	M. CLAUDE ST-CHARLES :
	Non. Ce n'est pas Environnement Canada qui a fait l'étude. C'est la responsabilité de Parcs Canada de réaliser les études.
1835	LE PRÉSIDENT :
	Est-ce que vous avez fait une forme de surveillance des travaux entrepris?
1840	M. CLAUDE ST-CHARLES :
	La surveillance, ça fait partie de l'évaluation environnementale et c'est la responsabilité de Parcs Canada de réaliser ce genre de surveillance.
1845	LE PRÉSIDENT :
	Voilà.
1850	M. PATRICE LIMOGES :
	Est-ce qu'on va pouvoir demander, au lieu de passer via la Loi à l'accès à l'information, d'avoir accès aux études de Tecsuit, aux commentaires d'Environnement Canada qui ont été faits sur cette étude-là et puis la seconde étude qui a été faite avec les embarcations sur le canal comme tel?
	Et puis à savoir s'il y a de l'échantillonnage, je ne demandais pas s'il y a de l'échantillonnage qui a été fait dans les sédiments du canal, mais si on surveille ce qui sort du canal pendant que les travaux se font. Parce que moi, j'ai vu, de mes yeux vu des sédiments dans le fleuve.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, sur la surveillance des travaux mêmes, on vous a répondu que c'est Parcs Canada qui le fait, que ce n'est pas Environnement Canada. On peut vérifier si Environnement Canada surveille hors du site. Sa prétention, c'est qu'il y a eu éventuellement libération de contaminants et donc les contaminants ont pris courant, sont allés plus loin et sont tombés sur votre territoire. Est-ce que plus loin, vous les avez surveillés potentiellement?

M. CLAUDE ST-CHARLES :

1865 Il n'y a pas eu de suivi particulier de la part d'Environnement Canada en rapport avec le projet dont monsieur fait référence.

M. PATRICE LIMOGES :

1870 Puis est-ce qu'on peut demander que soient déposées les études pour consultation?

LE PRÉSIDENT :

1875 On peut toujours les demander. Ils vont me répondre qu'elles ne leur appartiennent pas. Pouvez-vous nous déposer ces études demandées?

M. CLAUDE ST-CHARLES :

1880 On peut faire les démarches auprès de Parcs Canada pour obtenir copie de ces documents-là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1885 **M. PATRICE LIMOGES :**

Merci.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur. Oui.

1895 **M. RÉMI COUSINEAU :**

Bonsoir. Je m'appelle Rémi Cousineau de l'Université du Québec à Montréal. Premièrement, je voulais être sûr qu'il y ait un représentant du ministère de la Santé dans la salle, à qui on pourra poser des questions lors du questionnement général plus tard.

1900 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'il n'y en a pas. Il devait y avoir Daniel Bolduc et il est malade et les officiers sont retournés. Donc, il n'y a pas quelqu'un de Santé Québec ici, ce soir.

1905 **M. RÉMI COUSINEAU :**

Sans doute demain?

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Ils étaient là hier.

1915 **M. RÉMI COUSINEAU :**

Vous savez que ça a été très difficile de poser des questions hier.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez poser la question. Toutefois, nous pourrons nous assurer qu'il y ait réponse à votre question.

1925 **M. RÉMI COUSINEAU :**

Je ferai ça ce soir. Ma question pour l'instant s'adresse à monsieur Tremblay. Monsieur Tremblay n'a pas parlé de la liste des documents qu'il déposait. Est-ce que je dois comprendre qu'il n'en dépose pas?

1930 **LE PRÉSIDENT :**

Il a au moins déposé les transparents de sa communication, ce soir. Est-ce qu'il y a des documents que vous déposez, monsieur Tremblay?

M. ALBIN TREMBLAY :

1935 Oui, oui, on a une très longue liste de documents qui seront déposés. Je pense qu'on vous l'a fournie. Elle a été fournie la liste.

LE PRÉSIDENT :

1940 Est-ce qu'il y a un document en particulier que vous désirez? On va voir s'il est dans la liste.

M. RÉMI COUSINEAU :

1945 Je voudrais savoir si, dans la liste, il y a une étude sur les conséquences de la tarification sur les habitudes de consommation de l'eau potable chez les Canadiens et les Québécois et, ensuite, s'il y a une étude sur l'état des infrastructures.

LE PRÉSIDENT :

1950 Est-ce que c'est une étude que vous connaissez, dont vous connaissez le titre? Est-ce que c'est un titre ou une chose générale que vous cherchez?

M. RÉMI COUSINEAU :

1955 Non, c'est une chose générale que je cherche.

LE PRÉSIDENT :

1960 C'est une chose générale, d'accord.

M. RÉMI COUSINEAU :

1965 Et la deuxième étude, ce serait une étude sur l'état des infrastructures québécoises, usines et réseaux. Comme le MAM nous a dit hier qu'il n'avait aucune étude là-dessus, je voudrais savoir si Environnement Canada a des renseignements à nous apporter.

M. ALBIN TREMBLAY :

1970 À première vue, non, je ne crois pas. Pour la deuxième, sûrement pas.

LE PRÉSIDENT :

La deuxième, non. Pour la première?

1975

M. ALBIN TREMBLAY :

Pour la première, je serais très surpris qu'on ait une étude comme celle-là aussi.

1980

LE PRÉSIDENT :

Et dans les études que vous avez déposées, il n'y a pas celle-là?

M. ALBIN TREMBLAY :

1985

Non, je ne pense pas.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

1990

Est-ce que dans les études que vous avez déposées, il y a le Plan d'action national pour encourager l'économie d'eau potable dans les municipalités? Elle date de 94, CCME. Ça peut correspondre à un --

M. RÉMI COUSINEAU :

1995

Ça fait partie. Toutes les actions gouvernementales, aux deux niveaux de gouvernement sur l'économie d'eau potable, semblent être esquivées lors des diverses présentations.

2000

M. CLAUDE ST-CHARLES :

2005

L'analyste du Bureau d'audiences publiques nous a transmis une liste de publications demandées. Nous avons travaillé très fort pour essayer de trouver la plupart de ces documents-là et une bonne partie des documents qui étaient sur la liste ont été déposés en trois copies aujourd'hui. Et les trente-trois autres copies vont suivre. Mais pour les publications qu'on n'a pas encore retracées, on travaille d'arrache-pied pour les fournir. On devrait être en mesure de vous les fournir.

LE PRÉSIDENT :

2010

Voulez-vous, monsieur, vous vous assurerez de rester en communication avec notre analyste, qui pourra faire la vérification de votre attente par rapport aux documents qui ont été demandés.

2015 **M. RÉMI COUSINEAU :**

Très bien. Et d'autre part, au niveau de la connaissance de l'état des infrastructures québécoises, permettez-moi, monsieur le président, de considérer la situation extrêmement préoccupante, puisque c'est le mot de l'audience, personne ne sait ce qui se passe sous nos pieds. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

Monsieur!

M. JOHN BURCOMBE :

Oui, c'est John Burcombe, du Mouvement Au Courant. J'aimerais enchaîner un peu concernant les fabriques de pâtes et papier.

Premièrement, je ne sais pas, pour moi, les félicitations de monsieur Walker sur le fait que les bilans aient été rendus disponibles ne sont pas si bien placées, étant donné que c'était seulement cette année-ci qu'on reçoit les bilans de 1994, 95 et 96, en bloc.

Je me demande maintenant, étant donné que les fabriques de pâtes et papier ont installé les équipements pour être conformes à la réglementation actuelle, c'est quoi les prochaines étapes. Et en particulier concernant les attestations d'assainissement, certaines de ces attestations d'assainissement, selon la Loi du Traité de l'environnement du Québec, étaient en consultation. Et j'ai appris récemment que toute la procédure d'approbation et de consultation sur ces attestations d'assainissement est arrêtée. J'aimerais connaître l'état de la situation et pourquoi la procédure est arrêtée.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est une question que vous adressez au ministère de l'Environnement du Québec.

M. JOHN BURCOMBE :

Oui, mais je crois qu'il y a un arrimage entre les deux. C'est quoi l'implication du fédéral dans les prochaines étapes. Dans ces attestations d'assainissement, par exemple, est-ce qu'il y a une implication fédérale?

2055 **LE PRÉSIDENT :**

On va d'abord voir ça.

Monsieur Tremblay.

2060 **M. ALBIN TREMBLAY :**

L'implication ou l'entente fédéral-provincial ne s'applique que pour l'application des deux règlements en vigueur actuellement. Pour ce qui est de l'autre étape, dans le cadre du PRRI au Québec, les attestations d'assainissement, le fédéral n'a aucun rôle à jouer dans ça.

2065 **LE PRÉSIDENT :**

Le fédéral n'a aucun rôle?

2070 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

2075 Très bien.

Monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2080 Si j'ai bien compris la question, c'est la poursuite du Programme de réduction des rejets industriels. J'ai mentionné dans la présentation que je faisais au nom du ministère de l'Environnement, que la poursuite du programme se fait au niveau des assainissements et que les deux autres secteurs qui seront visés sont les mines et la métallurgie.

2085 **M. JOHN BURCOMBE :**

2090 Mais ma question était plutôt qu'est-ce qui se passe présentement avec les attestations d'assainissement pour les pâtes et papier? Est-ce que ça va de l'avant? Est-ce que c'est arrêté? Est-ce qu'il y a un problème avec l'Association de l'industrie forestière du Québec? C'est quoi le statut actuel?

2095 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Écoutez, je vais prendre en note la question. Je n'ai pas une réponse assez complète pour vous donner, compléter exactement ce dont vous recherchez comme question. On pourra donner à la Commission une réponse plus complète demain.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la question qui est posée, c'est la suite qui est donnée aux attestations d'assainissement pour les pâtes et papier et quelles sont les démarches subséquentes qui sont en route. C'est ça la question que vous posez?

2105 **M. JOHN BURCOMBE :**

On a commencé une certaine démarche avec... je crois que la plupart des pâtes et papier ont déjà des projets d'attestation d'assainissement et on commence à les présenter publiquement. C'était une exigence de la loi qu'ils soient mis à la disposition du public pour consultation et commentaire. Cette démarche a été commencée, mais ce que j'ai appris, c'est que pour une quelconque raison, c'est arrêté. Et j'aimerais connaître pourquoi.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-il vrai que les démarches entreprises -- parce que dans les démarches d'attestation d'assainissement, il y a des démarches publiques d'information et de consultation, c'est bien ça?

2120 **M. JOHN BURCOMBE :**

C'est ça.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Et il semble bien que ces démarches-là aient été interrompues. L'intervenant veut savoir si son affirmation ou sa perception est exacte et qu'est-ce qui arrive dans les étapes qui auraient dû être franchies.

2130 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

C'était ma compréhension de la question, surtout au niveau de la consultation qui semblerait interrompue. Alors, je vais me documenter là-dessus.

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, merci.

2140 **M. JOHN BURCOMBE :**

Merci.

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Madame!

2150 **Mme MARIE PIERRE :**

Marie Pierre, citoyenne. Ma question concerne les eaux souterraines.

2155 Le premier aspect, c'est que vous dites que l'eau souterraine, c'est une ressource privée finalement. Elle est du domaine privé parce que les gens peuvent l'exploiter, les propriétaires des terrains peuvent l'exploiter pas mal comme ils veulent. À ce compte-là, moi, je me demande, l'eau souterraine, quand est-ce que les ministères de l'Environnement vont considérer l'eau souterraine comme une ressource naturelle importante?

2160 Quand on sait déjà les impacts qu'on a sur les eaux de surface et la façon dont elles se dégradent, que c'est une ressource qui a des chances d'être protégée, mais qu'aussi il y a plusieurs circonstances qui permettent qu'elle se dégrade assez rapidement sans même qu'on s'en rende compte, est-ce que ça ne serait pas important finalement d'inscrire l'eau souterraine comme une ressource naturelle? Est-ce que ça serait dans l'intention des ministères respectifs qui s'occupent de l'environnement ici?

2165 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe.

2170 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, au niveau du document de consultation, effectivement, on fait état, au niveau de l'eau souterraine, du Code civil qui donne droit au propriétaire du fonds de puiser l'eau dans la mesure où il n'épuise pas cette nappe par rapport à son voisin.

2175 Toutefois, votre question de l'intention du Ministère ou du gouvernement par rapport aux eaux souterraines, ça fait partie des questionnements identifiés dans le document. Et je vous fais une référence à la page 17, où on dit:

2180 «Devrait-on tenir compte des usages de l'eau souterraine dans les schémas d'aménagement? Le statut juridique de l'eau souterraine est-il satisfaisant? Mérirerait-il d'être revu? Si oui, dans quelle perspective cette révision devrait-elle s'inscrire? Le cas échéant, comment devrait-on reconnaître les droits exercés par les usagers actuels?»

2185 Cette question du statut juridique de l'eau est revenue d'ailleurs dans le document qu'on a déposé auprès de la Commission, le document sur le projet de politique sur les eaux souterraines au Québec de 96. Plusieurs mémoires avaient été déposés à l'époque d'une consultation. Certains préconisaient un droit d'usage plutôt qu'un droit de propriété.

2190 Alors, je pense que ce à quoi vous référez en parlant de ressource collective amènerait peut-être à prendre des considérations et à consulter -- amène effectivement la Commission à consulter sur les éléments du statut juridique qui peuvent changer, le cas échéant, et être inclus dans la politique de l'eau qui va voir le jour après le rapport du BAPE.

Mme MARIE PIERRE :

2195 La raison de ma question est que justement le Ministère a un questionnement alors que, en ce qui me concerne personnellement, ce questionnement ne devrait pas exister parce que je considère que l'eau souterraine, au même titre que les eaux de surface, est une ressource naturelle qui appartient à tout le monde. Alors, moi, je remets en question ce questionnement, justement. Et je voudrais savoir, au-delà de ce questionnement, est-ce qu'il n'y a pas des éléments qui vous permettraient de prendre une décision assez rapidement sur la question?

2200 Et d'un autre côté, on parle de la question transfrontalière. Et la question de l'eau souterraine peut être aussi transfrontalière que celle de l'eau de surface. Pour mettre le problème plus proche de nous, au lieu de le mettre entre les États-Unis et le Canada, je le mets entre deux provinces. Si la question se pose qu'une province, je veux dire, cause désavantage à une autre province par rapport à la nappe souterraine, à ce moment, est-ce que ce sont les provinces qui se débattent ou alors le fédéral aurait le droit d'intervenir à ce niveau? Parce que je pense que le problème va finir par se poser un jour.

LE PRÉSIDENT :

2210 On va clarifier deux, trois choses, madame, puis je vais aller vérifier cette question-là auprès du fédéral.

2215 Ce que monsieur Latulippe a dit, c'est que l'état actuel du droit est ainsi fait que l'eau souterraine appartient au propriétaire du sol. C'est un état de fait. C'est un état de fait qui est remis en question et qui est appelé à bouger. Et dans les intentions de la politique d'eau souterraine, les documents qui ont été déjà publiés et qui font partie de la documentation, il y a

là des considérations nouvelles qui dépassent ou qui laissent entrevoir un changement de statut potentiel.

2220

Vous aurez parfaitement le droit de venir faire valoir votre point sur un statut juridique qu'il faudrait donner à cette eau souterraine, et ça fait partie des objets de la Commission quand on arrivera au plan des mémoires.

2225

Maintenant, la question que vous posez est assez intéressante. S'il y a conflit entre deux provinces par rapport à une rivalité, à une utilisation d'une nappe aquifère commune, si deux provinces ont un litige par rapport à ça, est-ce que le fédéral a une juridiction ou a un type d'intervention pour harmoniser les tensions à cet égard. Monsieur Tremblay.

2230

M. ALBIN TREMBLAY :

Je vais demander à monsieur Cooper, s'il vous plaît, de tenter de répondre.

M. JOHN COOPER :

2235

Non, mais si les deux provinces demandent au fédéral d'aider à trouver une solution, le fédéral peut entrer dans la discussion, mais les provinces sont les propriétaires des eaux souterraines.

2240

Le Traité entre les États-Unis et le Canada fait en 1909 ne considère pas les eaux souterraines à ce temps. Et pour cette raison, dans une question, dans un enjeu entre les deux pays, peut-être un État des États-Unis et une province au Canada, il y a une occasion pour ces deux gouvernements, l'État et la province, d'entrer dans les discussions pour résoudre le problème. Et ça peut augmenter quelque temps. Les gouvernements fédéraux des deux pays peuvent entrer dans les discussions pour aider à trouver une solution. Excusez mon français.

2245

Mme MARIE PIERRE :

2250

Oui, ça va. La seule chose que je voudrais ajouter, je voudrais savoir si la question de l'eau souterraine pour chacun des ministères concernés arrivera à prendre une certaine place pas trop en arrière, je veux dire, par rapport aux autres ressources naturelles aqueuses. Comment est-ce que vous entrevoyez la place de l'eau souterraine.

2255

M. ALBIN TREMBLAY :
Si je comprends bien votre intervention, votre demande, c'est de considérer les eaux souterraines comme une ressource naturelle. À partir de ce moment-là...

2260 **LE PRÉSIDENT :**

Non. C'est plus un souhait ou un commentaire à l'effet que vous preniez en considération l'importance des eaux souterraines comme une question qui devient un enjeu maintenant.

2265 **M. ALBIN TREMBLAY :**

Je prends note de votre souhait. Je pense que, comme monsieur Latulippe l'a déjà dit, c'est très bien inclus dans la problématique ici. Ça fait partie des discussions dans le dossier.

2270 **Mme MARIE PIERRE :**

On attend et on espère. Merci.

2275 **LE PRÉSIDENT :**

C'est tout à fait une question en émergence. Alors, ça va?

Monsieur Cooper.

2280 **M. JOHN COOPER :**

Je peux ajouter. Nous regardons les eaux souterraines comme un enjeu très important, une ressource naturelle très importante. Le rôle du fédéral, premièrement, c'est de la recherche, mais nous sommes prêts à travailler avec toutes les provinces à aborder cet enjeu et de trouver des solutions communes. Nous sommes d'accord que l'eau souterraine est très importante.

2285 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, pause-café pour vingt minutes et on reviendra avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2290 (REPRISE DE LA SÉANCE)

2295 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, s'il vous plaît, nous allons recommencer. Je sais à quel point c'est un travail intensif qui vous est demandé. Je comprends qu'un certain nombre de personnes soit allé se coucher - comme dit la chanson «en ces moments périlleux, c'est mon lit que j'aime le mieux» -

mais on va quand même continuer notre route dans l'acquisition de la connaissance et la mise à niveau de l'ensemble des interventions des ministères.

Nous avons le plaisir d'accueillir le ministère de l'Industrie et du Commerce. Alors, tel que convenu, on va entendre d'abord la communication du Ministère, période de questions, les plus brèves possibles, mais quand même on doit les faire. Et après, je recevrai les quelques questions résiduelles du questionnement général.

Alors, j'invite donc le représentant du ministère de l'Industrie et du Commerce. Est-ce que c'est monsieur Cardinal qui est le responsable? Oui. Alors, bonsoir, monsieur Cardinal!

M. LAURENT CARDINAL :

Bonsoir, monsieur le président, madame et monsieur les commissaires! Si vous me permettez, je vais présenter les gens qui m'accompagnent ce soir.

À ma droite, il y a Georges Roberge, qui est du ministère de l'Industrie et du Commerce aussi, de la politique industrielle; Richard St-Cyr, qui appartient à la Direction de la politique commerciale et monsieur Lucien Trudel, qui est de la Direction des industries de la protection de l'environnement.

Mon nom est Laurent Cardinal. Je suis le directeur de la Direction de la politique commerciale. Cette direction a comme mandat de représenter le gouvernement du Québec, principalement auprès des autorités fédérales, afin d'assurer la promotion et la protection des intérêts du Québec dans le cadre des négociations, de la mise en oeuvre et de la gestion des accords de commerce qu'il s'est engagé à respecter.

Mon exposé aujourd'hui portera principalement, tel que la Commission le souhaitait, sur la problématique de la commercialisation internationale de l'eau douce, eu regard à l'applicabilité des règles de commerce international, et sur la dynamique de l'exportation de l'expertise québécoise en matière de gestion des eaux potables et usées. Permettez-moi, toutefois, en premier lieu, de situer de façon générale l'implication du ministère de l'Industrie et du Commerce dans le dossier de la gestion de l'eau au Québec.

Agissant comme maître-d'œuvre en matière de développement industriel au Québec, le ministère de l'Industrie et du Commerce a pour mission, au sein de l'appareil gouvernemental, de contribuer au développement économique du Québec en intensifiant la compétitivité des entreprises et le développement des marchés, et cela, aux fins d'appuyer la création d'emplois. L'intérêt premier du Ministère en matière de gestion de l'eau est donc lié à des considérations économiques et industrielles.

La mission du Ministère rejoint d'ailleurs deux des objectifs généraux relatifs à l'eau inscrits dans le document de consultation publique préparé pour la tenue de la présente

2345 audience, soit l'objectif de mettre en valeur la ressource au plan social et économique et celui de concilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes.

2350 Pour réaliser sa mission et assumer ses mandats, le Ministère agit de façon générale sur des facteurs de compétitivité internes et externes des entreprises, intervenant plus particulièrement dans le but de stimuler l'innovation, favoriser l'investissement des entreprises québécoises et étrangères et le développement de l'entrepreneurship stratégique, d'appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs, et soutenir la concertation et le partenariat gouvernemental et privé.

2355 Le Ministère, en appui avec ses partenaires, élabore ou contribue à l'élaboration de politiques économiques tout en offrant une gamme de services répondant aux besoins de ses clients, dont différents programmes axés vers la recherche, le développement et l'innovation, le développement de marchés et l'investissement.

2360 C'est donc dans ce contexte que le ministère de l'Industrie et du Commerce s'intéresse aux entreprises présentes dans le domaine de l'eau au Québec et, de façon plus globale, à l'industrie de la protection de l'environnement. Cette industrie est composée d'entreprises de fabrication et de services dont les activités consistent ou contribuent, autant dans le domaine de l'eau que ceux de l'air, des sols et des déchets, à analyser, réduire, récupérer, recycler, valoriser, éliminer et prévenir les émissions de matières qui peuvent entraîner des dommages pour l'environnement.

2370 Le secteur de la gestion de l'eau, tout comme dans son ensemble l'industrie de la protection de l'environnement, compte plus de fournisseurs de services que de producteurs. Il comprend des entreprises de fabrication de produits, des entrepreneurs en mécanique et en construction, des concepteurs de procédés, des entreprises de génie-conseil et des entreprises de services spécialisés. Il regroupe quelque 330 entreprises, qui emploient plus de 5 600 personnes. Cette industrie génère un chiffre d'affaires de plus de 500 M\$ par année.

2375 Pour promouvoir et supporter le développement des industries de l'environnement au Québec et les entreprises plus particulièrement actives dans le domaine de l'eau, le Ministère a contribué à la mise en place de la Table de concertation des industries de l'environnement. Cette Table a construit son mode d'intervention à partir des quatre grands segments du marché de l'environnement, soit l'eau, l'air, les sols et les déchets. La Table de concertation, qui est maintenant incorporée, regroupe parmi ses membres près de 250 décideurs reliés au secteur de l'environnement.

2385 Les membres de cette Table ont élaboré et mis en place en 1994 un plan de développement appelé «Horizon 2003», dont les principaux objectifs sont de maintenir le taux de croissance accéléré de l'industrie de l'environnement, identifier des marchés cibles afin de déceler sur les marchés étrangers des occasions d'affaires intéressantes en vue de l'exportation

de notre savoir-faire, de nos biens et services, et cibler les pays étrangers avec lesquels le Québec pourrait développer des alliances pour pallier à ces faiblesses technologiques.

Le conseil d'administration de la Table de concertation et de développement des industries de l'environnement gère quatre grands dossiers. Le premier, c'est le dossier de l'exportation, pour permettre à la jeune industrie québécoise de la protection de l'environnement d'effectuer une percée sur les marchés étrangers.

Deuxième dossier, la formation, pour concilier les efforts des centres de formation et de perfectionnement en environnement avec les besoins de l'industrie.

Troisième dossier, celui de veille concurrentielle, pour la mise en place d'un réseau accessible aux gestionnaires et propriétaires d'entreprises à la recherche de nouvelles technologies, de nouveaux marchés et de nouvelles façons de faire.

Enfin, le dossier de mise sur pied d'un comité établissant le lien entre l'industrie et le ministère de l'Environnement afin de faire valoir le point de vue de celui-ci lors de l'élaboration ou l'application de politiques ou de règlements environnementaux.

Pour terminer ce premier sujet, je voudrais signaler à la Commission que le ministère de l'Industrie et du Commerce est depuis longtemps un partenaire gouvernemental largement associé dans les actions visant à gérer la problématique environnementale au Québec. Présent au sein de nombreux comités interministériels, notamment ceux sur le développement durable, la diversité biologique ou encore les changements climatiques, le Ministère contribue, comme il se doit, à la mise en œuvre de mesures et de pratiques destinées à assurer un environnement de plus grande qualité.

Soucieux d'une meilleure utilisation des ressources, le Ministère a aussi cherché à convaincre et continue à inciter les gestionnaires et propriétaires d'entreprises à adopter de saines pratiques environnementales au sein de leurs établissements. L'utilisation plus efficace des intrants, l'adoption de procédés de fabrication plus performants ou encore l'emploi de technologies d'avant-garde et propres contribuent dans bien des cas à améliorer à la fois les performances commerciales et environnementales des entreprises.

Le deuxième point sur lequel on insiste davantage touche la commercialisation internationale de l'eau et les règles de commercialisation. Plusieurs questions ont été soulevées auparavant sur ce point-là.

Le gouvernement du Québec a sanctionné, le 13 juin 96, la Loi concernant la mise en œuvre des accords de commerce international. Comme on le sait, au Canada, la mise en œuvre des accords internationaux dépend du partage des compétences entre les divers ordres de gouvernement. Le Québec s'est ainsi assuré, pour ce qui concerne les engagements internationaux du Canada auxquels il a souscrit et qui touchent des domaines de compétence

2430 provinciale, que sa législation interne était conforme avec les dispositions de l'ALENA et ses accords parallèles sur l'environnement et le travail, ainsi que les accords de l'Organisation mondiale du commerce, anciennement le GATT.

2435 Ces accords établissent les règles que chacune des parties doit respecter lorsqu'elles adoptent des réglementations ayant des impacts sur leurs échanges commerciaux internationaux.

2440 Je me propose donc de présenter brièvement les dispositions des accords commerciaux qui régissent le commerce international des eaux à partir du Canada et les contraintes à l'imposition de pratiques restrictives à de telles exportations. Finalement, j'aborderai brièvement les dispositions des accords commerciaux qui concernent l'application de mesures destinées à produire une rente commerciale provenant de l'exportation d'un bien public.

2445 Les engagements internationaux du Canada. Les lois canadiennes de mise en oeuvre de l'ALE, l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, et de l'ALENA, ainsi que de l'accord sur l'Organisation mondiale du commerce, contiennent toutes les mêmes dispositions afin d'indiquer que les obligations de commerce et d'ouverture de marché des accords ne s'appliquent pas aux transferts massifs d'eau, mais qu'elles s'appliquent lorsque l'eau est destinée à la consommation. Ainsi, ces lois stipulent, et je cite:

2450 «(...) qu'il demeure entendu que ni la présente loi ni l'accord ne s'applique aux eaux. On définit, au présent article, «eaux» comme s'entendant des eaux de surface ou souterraines naturelles à l'état liquide, gazeux ou solide, à l'exclusion de l'eau mise en emballage pour la boisson ou en citerne.»

2455 En bref, ces dispositions signifient que le Canada se réserve le droit d'intervenir à sa guise dans le but d'interdire les exportations d'eau par le biais de tout autre moyen qu'en emballage ou en citerne - par exemple, par pipeline ou par dérivation - mais qu'une fois que l'eau est mise en emballage pour la boisson ou en citerne, elle devient un produit commercialisable comme n'importe quel autre produit et est, de ce fait, sujette aux dispositions des accords.

2460 Même si les parties signataires des accords commerciaux conservent leurs droits en ce qui concerne les interdictions ou restrictions touchant leurs échanges de produits, on ne trouve, dans le cadre des accords de l'OMC, aucune disposition particulière au commerce de l'eau. Ce bien est alors considéré comme tout autre produit.

2470 Qui plus est, ces accords prohibent, sauf quelques exceptions, l'adoption ou le maintien d'une interdiction ou d'une restriction quantitative à l'exportation d'un produit. Seul l'article XX du GATT, qui porte sur les exceptions générales, permet, à certaines conditions, l'instauration de mesures restrictives destinées à préserver des ressources naturelles épuisables.

2475 Ces mesures, toutefois, dépendent de trois conditions d'application. Elles ne doivent pas être appliquées de façon à constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifié entre les pays où les mêmes conditions existent; ne doivent pas être appliquées de façon à constituer une restriction déguisée au commerce international; doivent être, lorsqu'il s'agit de la conservation de ressources naturelles épuisables, appliquées conjointement avec des restrictions à la production ou à la consommation nationale.

2480 Il est donc possible d'appliquer des mesures de restriction aux exportations d'une ressource naturelle épuisable, même si ces exportations sont conformes aux moyens prescrits - en emballage pour la boisson ou en citerne - mais à la condition que des mesures similaires s'appliquent également sur le marché national et qu'elles soient non discriminatoires et qu'elles ne constituent pas une barrière déguisée au commerce. Dans notre jargon, la dernière condition 2485 réfère à ce que nous appelons le principe de précaution, qui implique que les restrictions imposées doivent se justifier comme étant le meilleur moyen d'atteindre l'objectif environnemental visé.

2490 En outre, l'obligation d'appliquer des mesures similaires sur le territoire national pose une contrainte majeure sur le choix des restrictions imposées. Dans le cas de l'eau, il nous apparaît bien évident que l'application de telles mesures devrait être précédée d'évaluations très sérieuses de leur impact sur la population et sur les industries canadiennes. Nous pensons particulièrement à certaines entreprises agricoles et aux besoins d'irrigation ou à certaines entreprises des secteurs primaires et secondaires.

2495 Sur le principe de précaution. Les conditions d'application de mesures d'exception générale, auxquelles nous faisions référence précédemment, font en sorte que leur justification s'avère capitale. En fait, même si le principe de précaution permet l'application de mesures restrictives en l'absence de certitude scientifique absolue quant aux effets environnementaux néfastes d'une pratique commerciale, il demeure primordial d'appuyer les décisions sur des fondements et des arguments scientifiques et techniques suffisamment étayés afin d'assurer la défense de ces mesures en cas de contestation.

2505 Un nombre de plus en plus élevé de litiges ayant trait à l'application de mesures restrictives destinées à la protection environnementale sont soumis aux organisations commerciales internationales. Plusieurs de ces litiges impliquent le Canada, à titre de partie plaignante ou défenderesse, et de façon générale, il appert que les standards relatifs à la qualité des justifications exigées des parties défenderesses sont de plus en plus élevés.

2510 Dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, on pourrait se questionner sur le bien-fondé des préoccupations invoquées à l'égard des dangers inhérents aux transferts d'eau qui pourraient résulter d'éventuelles exportations de cette ressource. Rappelons que, selon les données du document de référence du Symposium sur la gestion de l'eau au Québec, l'agriculture et les industries primaires et secondaires sont responsables d'environ 70 % de la consommation d'eau

2515 au Canada. Et en 1997, les exportations totales d'eau naturelle ont totalisé 34 M\$, 118 millions de litres, ce qui représente la consommation d'à peine quelques milliers de personnes.

2520 L'initiative fédérale et la stratégie, j'ai réalisé tout à l'heure que ça vous a été exposé grandement au préalable. Tout simplement pour dire que le gouvernement a réservé sa position par rapport à la stratégie, compte tenu qu'on est en processus de consultation. Je vais passer directement sur les accords de commerce et les exportations d'une ressource publique.

2525 En prenant pour acquis qu'aucune disposition des accords de commerce international n'impose des conditions spécifiques aux échanges de produits qui sont considérés comme un bien public, il demeure possible que le commerce de tels biens comporte une rente financière assimilable, par exemple, aux droits miniers ou hydrauliques. Ainsi, dans l'hypothèse où un gouvernement voudrait assurer le versement au trésor public de revenus provenant de droits générés par le commerce international d'eau provenant de terres publiques, certaines dispositions des accords devraient être prises en considération.

2530 L'imposition d'une taxe spéciale sur l'eau exportée, par exemple. Un moyen d'assurer la production de la rente, à laquelle il est fait référence précédemment, pourrait être l'imposition d'une taxe ou redevance spéciale sur l'eau exportée. Or, comme on l'a vu plus haut, une telle taxe spéciale ou redevance devrait vraisemblablement ne pas être discriminatoire et s'appliquer aussi à l'eau commercialisée sur le marché domestique afin de se conformer aux engagements internationaux.

2540 Par ailleurs, l'article VIII du GATT, «redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation», précise les limites des modes de taxation ou de droits exigibles et établit qu'il doit y avoir un lien direct entre la taxe ou la redevance imposée et la valeur réelle d'un service qui devrait être rendu en contrepartie par l'organisme gouvernemental.

2545 Dans le cas où le produit de la taxe est équivalent au coût du service rendu, la rente économique devient inexistante, si ce n'est les bénéfices tirés de la seule activité économique, c'est-à-dire les emplois créés et l'activité économique au niveau du développement régional.

2550 Par ailleurs, le Québec, comme d'autres provinces, s'est opposé dans le passé à une telle forme de taxation sur l'exportation des ressources dont la gestion relève de ses responsabilités. En outre, une telle taxe devrait vraisemblablement être perçue par les services douaniers qui sont responsables des contrôles à l'importation et à l'exportation, ce qui ne garantit pas que son produit soit remis à la province productrice.

2555 Deuxième mode, la création d'une entreprise commerciale d'État. En vertu de l'article XVII du GATT, chaque partie contractante - et par extension, chaque gouvernement régional ou local - a le droit d'établir des entreprises d'État qui détiennent l'exclusivité des activités d'exportation d'un produit.

2560 Bien que l'utilisation d'un tel organisme de commercialisation soit possible en vertu des accords de l'OMC, il constitue un modèle de plus en plus contesté dans notre ère de libéralisation commerciale. En outre, le recours à des sociétés commerciales d'État indispose certains partenaires commerciaux importants, notamment les États-Unis, élément dont il faut tenir compte dans le cadre de l'ensemble de nos relations commerciales.

2565 Quoi qu'il en soit, une entreprise commerciale d'État devrait être considérée, en vertu des règles du GATT, comme n'importe quelle autre entreprise commerciale. La mise en place d'un tel monopole d'exportation d'État impliquerait donc le respect de certaines conditions quant à ces pratiques commerciales, l'obligation de se conformer au principe général de non-discrimination concernant les importations et les exportations qui sont effectuées par des commerçants privés, et de ne procéder à des achats ou à des ventes de cette nature qu'en s'inspirant uniquement de considérations d'ordre commercial, tels le prix, la qualité et les quantités disponibles. Autrement dit, la société d'État devra viser le meilleur prix possible pour son produit en fonction des conditions du marché.

2570 En résumé, j'aimerais rappeler que l'application de mesures restrictives au commerce, afin de s'assurer la protection d'une ressource naturelle, est possible en vertu des accords de l'OMC, mais qu'une telle initiative est sujette au respect de conditions qui incitent à une grande prudence. Ces conditions sont: la mesure ne doit pas être discriminatoire; des restrictions similaires doivent s'appliquer sur le marché national; la mesure ne doit pas constituer une barrière déguisée au commerce.

2580 Rapidement sur l'exportation de l'expertise québécoise. La promotion à l'étranger de l'offre québécoise de biens et de services en environnement passe par la capacité de l'industrie à s'imposer sur les marchés extérieurs. On relève un potentiel considérable pour la réalisation de grands projets d'infrastructures dans de nombreux pays en développement, comme dans les pays industrialisés, et on doit considérer le phénomène de privatisation des infrastructures dans plusieurs régions du monde comme un des éléments important qui favorise la croissance des marchés et de l'environnement, tout spécialement dans le domaine de l'eau.

2590 Une grande partie du potentiel commercial international des entreprises québécoises dans le domaine de l'eau est constituée de services de génie-conseil, de travaux de construction et de fourniture d'accessoires. Nous estimons actuellement dans le secteur de l'eau à 100 M\$ par année la valeur des exportations québécoises de biens et de services dans le monde. Une part importante des exportations de produits est destinée au marché américain, alors que les exportations de services, de consultation et de construction se font surtout dans des pays en voie de développement.

2595 Les entreprises québécoises disposent des compétences techniques nécessaires pour accomplir la majorité des grands travaux d'ingénierie et de construction pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées. L'accès aux marchés étrangers pour nos entreprises présente toutefois quelques défis de taille.

2600

La taille des entreprises québécoises est souvent insuffisante pour s'attaquer aux marchés étrangers dans les grands projets parrainés par la Banque Mondiale et d'autres organismes internationaux du genre. Les entreprises québécoises souffrent également de l'absence de structure financière pour réaliser des projets clés en main ou impliquant la construction, le financement à long terme et l'opération de l'usine avec redevance.

2605

La faible présence des entreprises québécoises sur les marchés internationaux a également comme conséquence d'exclure les entrepreneurs locaux des milieux influents du domaine de la gestion de l'eau, réduisant leur capacité de faire valoir la qualité de l'expertise et des produits québécois.

2610

Voilà les principaux points qu'on voulait couvrir. Je vous informe que le texte de la présentation est disponible.

2615

Il y a aussi en annexe de la présentation trois documents que le Ministère va déposer:

- la Stratégie de développement de l'industrie de protection de l'environnement,
- Horizon 2003 dont j'ai fait référence, - le Profil de l'industrie québécoise de la protection de l'environnement,
- et Les exportateurs québécois dans le secteur de l'environnement.

2620

Voilà. Si vous avez des questions, je vais tenter d'y répondre.

LE PRÉSIDENT :

2625

Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2630

Juste une question technique. L'eau en citerne, il s'agit de quelle taille de citerne?

2635 **M. LAURENT CARDINAL :**

Voilà le mystère. La taille de la citerne n'est pas définie, tout simplement. Et dans les accords et dans la loi de mise en oeuvre, on parle de citerne sans définir ce que serait le volume maximal d'une citerne.

2640 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais la définition d'une citerne, c'est un récipient qui est contenu sur un camion, par exemple. Est-ce qu'on peut...

2645 **M. LAURENT CARDINAL :**

À ce moment-là, si des groupes avaient à se prononcer sur l'interprétation du terme «citerne», on réfère normalement au dictionnaire usuel et au contexte général de l'accord. En français, vous savez qu'on parle de bateau-citerne, de camion-citerne, de train-citerne. Je ne sais pas, sans m'avancer, de dire qu'une citerne ne peut pas dépasser 50 litres ou 5 litres, ça devient difficile. Il faudrait aussi probablement référer à la version anglaise, quel terme est utilisé dans la version anglaise des accords.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Vous avez une communication qui était écrite et assez substantielle. Alors, ça rentrait vite, il y a pas mal de choses.

2655 Donc, on prend une période de questions. Allez-y, monsieur.

2660 **M. FRANÇOIS CARON :**

Merci, monsieur le président. Bonsoir aux membres de la Commission! Je m'appelle François Caron. Je suis un citoyen concerné du quartier Sainte-Rose à Ville de Laval.

2665 Ma question s'adresse, monsieur le président, aux gens du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et c'est la suivante. Est-ce qu'il existe des études de marché, faites par votre ministère ou tout autre organisme ou des organismes extérieurs, qui portent sur le potentiel économique de l'exportation de l'eau douce potable ou en vrac du Québec et quels en seraient les bénéfices directs ou indirects pour le Québec? Est-ce que ces documents existent et est-ce qu'ils peuvent être accessibles?

2670 **M. LAURENT CARDINAL :**

À ma connaissance, il n'y a pas d'études de marché détaillées comme telles. Et mes collègues pourront compléter. Je sais qu'il y a eu dans le passé plusieurs projets et des études

2675 de possibilité d'exportation en vrac d'eau par bateau-citerne ou autres. La réalité économique était à l'effet qu'il coûte plus cher de transporter des quantités importantes d'eau vers des marchés qui en auraient besoin, comme le Moyen-Orient, que de procéder à la désalinisation de l'eau de mer sur place. Donc, en termes de potentiel économique, à tout le moins, à l'heure actuelle, il ne semble pas y avoir de grandes possibilités.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

2685 C'est-à-dire qu'au plan du potentiel économique, s'il y a un marché possible, il est plus aux États-Unis que dans les pays de carence d'eau à l'étranger, loin.

2685 **M. LAURENT CARDINAL :**

2690 Oui, et en fonction des coûts de transport. Une des grandes variables est évidemment le coût du transport, dépendant de la destination aux États-Unis.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

2695 Donc, vous n'avez pas actuellement à votre ministère d'étude de marché sur le potentiel économique du marché de l'eau.

2695 **M. GEORGES ROBERGE :**

2700 Non. Mais hier, il a été fait mention par le ministère des Relations internationales qu'il y a une étude qui allait être déposée prochainement sur justement une espèce d'évaluation du potentiel de marché de l'eau en vrac. Je ne sais pas si c'est bien ce que j'ai compris.

2700 **LE PRÉSIDENT :**

On reviendra tantôt. Le troisième micro s'était allumé. Oui.

2705 **M. LUCIEN TRUDEL :**

2710 J'ai procédé, dans le cadre de la préparation des documents sur la consultation du colloque qu'il y a eu l'an dernier, avec des gens chez nous, à différentes vérifications auprès des marchés potentiels mondiaux concernant l'eau en vrac. Et dans toute la littérature qu'on a consultée, y compris les sites Internet des différents gouvernements, tant canadien, américain que l'OCDE, etc., on a seulement trouvé deux cas de transport d'eau en vrac.

Un qui est celui qui a commencé en Colombie-Britannique par une compagnie américaine, qui est une société de marketing, et que maintenant a signé une entente avec la

2715 Ville d'Anchorage en Alaska pour transporter de l'eau en Chine en vrac. Et c'est de l'eau traitée de la ville qui est mise en bateau et transportée là-bas à des fins industrielles.

2720 Et l'autre cas, que je n'ai pu vérifier, c'est seulement par ouï-dire, c'est que la compagnie Esso Impérial opère une raffinerie dans les Bermudes et celle-ci s'approvisionne en eau de procédé à partir de la rivière Hudson à New-York. Le bateau rentre tout simplement dans la rivière, il prend de l'eau, puis il s'en va avec. C'est les deux seuls cas que j'ai retrouvés d'eau en vrac transportée en gros volume dans le monde.

LE PRÉSIDENT :

2725 Ça va?

M. FRANÇOIS CARON :

2730 Je vous remercie. Est-ce que c'est possible, monsieur le président, que je précise un peu mes questions?

LE PRÉSIDENT :

2735 Allez.

M. FRANÇOIS CARON :

2740 Merci beaucoup. Alors, si je comprends bien, il n'y a pas d'études pour le moment qui puissent préciser, à part...

2745 Bon, là, d'après le document de référence et des documents du Symposium, jusqu'à maintenant, ce qu'on est capable de cibler comme expertise, c'est de pouvoir exporter l'expertise québécoise en tant que la production d'eau. Ça, on peut le faire. Ça, je comprends que c'est chiffrable, que ça existe.

2750 Mais il n'y a rien qui existe présentement sur l'exportation de l'eau en vrac, que ce soit par n'importe quel moyen? Parce qu'on est dans le domaine hypothétique, mais ça peut être exporté de n'importe quel moyen dans les prochaines années, que ce soit des moyens mécaniques ou des moyens avec de grosses infrastructures pour envoyer en vrac aux États-Unis, par exemple. Il n'y a rien présentement qui a été ciblé, qui a été étudié, présentement?

M. LAURENT CARDINAL :

2755 Par rapport au commentaire que vous faites sur l'exportation par grandes infrastructures aux États-Unis, je vous rappelle que les dispositions de l'accord font en sorte qu'il est possible

d'interdire l'exportation par dérivation ou par pipeline, et pipeline étant défini comme exportation en masse d'eau. Donc, il est possible de réglementer et d'intervenir sur ça.

Les études de marché comme telles, à notre connaissance, il n'y a pas de demande comme telle d'approvisionnement en vrac de l'eau. Et la réalité économique à l'heure actuelle est qu'il est plus cher de transporter l'eau sur de grandes distances que de traiter l'eau comme telle pour en faire de l'eau douce.

M. FRANÇOIS CARON :

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Je remercie les membres de la Commission. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Un complément d'information, monsieur? Oui.

M. KAREL MAYRAND :

Je voudrais préciser, concernant le document qui va être produit par le ministère des Relations internationales, il ne s'agit pas d'une étude de marché au sens économique du terme. C'est plutôt, je dirais, une analyse des tendances internationales et puis des principales études qui ont été faites par des organisations internationales à ce niveau-là. Donc, on amène, nous, ce qui s'est fait à l'extérieur, à l'étranger. On aura des exemples étrangers où on aura aussi des chiffres sur les marchés, les infrastructures d'eau et ces choses-là.

Maintenant, pour ce qui est de l'exportation comme telle en vrac de l'eau ou en grande quantité, j'ajouterais à ce qui a été -- les exemples qui ont été donnés, il s'agit vraiment d'exemples ponctuels. Chaque exemple est un cas spécifique.

Il y a de l'exportation en sachets, en Turquie et en Grèce, en grands sachets d'eau, en sacs d'eau, mais ça se fait pour des stations balnéaires. C'est à peu près spécifiquement pour ça, pour des genres de Club Med qui ont l'argent de se payer effectivement ce type de service là, et sur de très courtes de distances, et sur de très courtes périodes dans l'année. Donc, il n'y a pas, à ce moment-ci, un marché qui se développe à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Je ne sais pas si vous pouvez m'aider. Le document «Stratégie fédérale sur l'eau douce» passe en revue les actions des différentes provinces. Quand il parle du Québec, il dit:

«Le Québec examine actuellement les coûts et avantages éventuels de l'exportation par navire-citerne.»

Pour que le gouvernement fédéral dise ça dans un document de stratégie, il doit s'être passé quelque chose en quelque part.

M. LUCIEN TRUDEL :

Monsieur Genest, suite à la déclaration de monsieur Coutu, l'an dernier, que tout le monde connaît bien, monsieur Jean Coutu qui a dit: «Il faudrait vendre de l'eau. C'est un marché magnifique, c'est comme les pharmacies», malheureusement, de l'eau, ce n'est pas des médicaments, ça ne se vend pas le même prix. On a réalisé, à l'intérieur du ministère...

LE PRÉSIDENT :

Quoiqu'en sachets, ce serait --

M. LUCIEN TRUDEL :

Oui, en sachets, ça devient intéressant. Lorsqu'on considère que le 350 ml d'eau coûte aux États-Unis actuellement 2,50 \$ US - au stade de baseball, c'est le même prix qu'une bière ou un Pepsi - donc il y a un marché effectivement pour l'eau embouteillée. Il y en a qui remplissent très bien la fonction d'eau embouteillée.

Chez nous, on a fait, l'an dernier, à partir de certains scénarios pour essayer d'établir les coûts ou des retombées économiques potentielles suite à une exportation d'eau en vrac, et on a fait ça avec beaucoup d'hypothèses parce qu'on a réalisé, en cours de route, en fonction de l'utilisation de l'eau, le prix n'est pas le même. Si vous avez de l'eau destinée à des fins agricoles, vous devez pratiquement l'avoir gratuitement. On connaît le problème de la région de Franklin, si les fermiers devaient payer l'eau, ils sont mieux de couper les pommiers. On ne peut pas se payer de l'eau à part que --

Le seul pays où le coût de l'eau est très élevé, c'est Jérusalem et la Cisjordanie actuellement, puis on connaît les problèmes qui se posent à cause de l'eau.

Et lorsqu'on a fait différents scénarios sur le transport de l'eau en vrac, on a essayé de trouver qu'est-ce qui serait le plus profitable si le Québec se dirigeait vers une entreprise ou appuyait une entreprise qui désirerait transporter de l'eau à l'extérieur du Québec. Et la seule économie qu'il y a, ce serait de bâtir les bateaux ici, de les opérer à partir du Québec et d'en

2840 demeurer les propriétaires, parce que qu'est-ce qui coûte cher dans l'eau, c'est la transporter.
Donc, ce n'est pas le coût de l'eau, le coût est minime.

LE PRÉSIDENT :

2845 Ce serait plus le marché des bateaux que le marché de l'eau.

M. LUCIEN TRUDEL :

Oui, effectivement.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Bon.

Alors, monsieur!

2855 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Jean-Guy Dépôt, du Regroupement national des CRE. Justement, je voulais parler de ce projet de monsieur Coutu, suite au Sommet socio-économique de 96. Est-ce que le ministère de l'Industrie et du Commerce a participé à l'ébauche de ce projet-là? Puis la question que je me pose, c'est comment se fait-il qu'un tel projet ait fait tant de millage avant qu'on le dégonfle?

LE PRÉSIDENT :

2865 C'est une question intéressante.

M. LUCIEN TRUDEL :

2870 Je ne devrais pas dire que c'est un projet qui a coulé, par exemple. Disons que, après vérification, c'est un projet qui a été apporté à 5 h moins 1, lors du Sommet économique, et avec aucune étude préliminaire. Donc, après ça, il y a des promoteurs qui se sont présentés, entre autres, à différents ministères pour essayer d'obtenir de l'aide pour bâtir des bateaux, modifier des bateaux et tout ça, mais il n'y a personne qui avait regardé le marché, disons, qui était la base.

2875 Même, notre ministère aurait été probablement volontaire à participer avec des promoteurs privés à une analyse de marché ou à une étude de marché sur le sujet, mais il n'y avait absolument aucun document pour appuyer un tel projet.

2880 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Et c'est là qu'on a découvert que ça coûtait quatre fois plus cher transporter l'eau que de la désaliner.

2885 **M. LUCIEN TRUDEL :**

Disons, ça, c'est des choses qui sont connues.

2890 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Par après.

2895 **M. LUCIEN TRUDEL :**

Techniquement, c'est connu, ça, le coût de désalinisation. Les Arabes sont passés maître là-dedans, les Américains également. Et compte tenu du coût de l'énergie actuellement dans les pays arabes, on ne peut pas rivaliser avec du transport d'eau, c'est impossible.

2900 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

La leçon qu'on peut tirer, c'est qu'il faut toujours un peu se méfier de ces projets qui peuvent sembler mirobolants puis très payants. Parce qu'à un moment donné, on disait qu'on était pour payer la dette du Québec en vendant de l'eau. Merci.

2905 **LE PRÉSIDENT :**

C'est un commentaire, mais on va le sourire ensemble.

Oui, madame.

2910 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Gabrielle Pelletier du Réseau québécois des groupes écologistes. Est-ce que c'est possible, monsieur le président, que le monsieur qui a fait la présentation répète la phrase? Parce que c'est dur de prendre des notes, ça va vite.

2915

Lorsqu'il parlait que «la privatisation des infrastructures permettrait de, entre autres, la protection de l'environnement», si je me souviens bien, peut-être me répéter cette phrase-là, s'il vous plaît? Parce que ma première question - parce que je vois qu'il n'y a pas beaucoup de monde - va porter là-dessus, puis j'aurai une deuxième toute petite question après.

2920

2925 **M. LAURENT CARDINAL :**

 Ce qui a été dit, c'est qu'on doit considérer le phénomène de privatisation des infrastructures dans plusieurs régions du monde comme un des éléments importants qui favorisent la croissance des marchés de l'environnement, tout spécialement dans le domaine de l'eau. Tout simplement que ça a créé des occasions d'affaires, la privatisation de la gestion des eaux dans certains pays.

2930 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

 Pour des compagnies.

2935 **M. LAURENT CARDINAL :**

 Oui.

2940 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

 Donc privatiser, ce serait rentable et ce serait aussi environnementalement acceptable.

 C'est ça que vous me dites?

2945 **M. LAURENT CARDINAL :**

 Non, non.

2950 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

 C'est parce que je ne comprends pas trop. Est-ce que c'est comparativement à ce qu'on pourrait dire aussi que l'expertise publique pourrait être aussi quelque chose à évaluer, qui serait rentable?

2955 **M. LAURENT CARDINAL :**

 Non. Ce que je disais, tout simplement, c'est qu'on reconnaît à l'heure actuelle dans le monde qu'il y a un phénomène de privatisation de la gestion et de la construction des établissements au niveau de l'eau, que ce phénomène-là crée pour les entreprises québécoises de biens et de services des occasions d'affaires. C'est tout simplement ça. Il n'y avait aucun jugement de porté sur l'impact environnemental de ce phénomène-là.

2960 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, on ne parle pas de privatisation ici.

M. LAURENT CARDINAL :

2965

Non, non, absolument pas.

LE PRÉSIDENT :

2970

Mais du phénomène de la privatisation à l'étranger...

M. LAURENT CARDINAL :

2975

Exact.

LE PRÉSIDENT :

... qui pose pour les gens d'ici une opportunité d'affaires.

2980

M. LAURENT CARDINAL :

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2985

Que ces gens-là viennent ici du secteur public ou du secteur privé.

M. LAURENT CARDINAL :

2990

C'est exact.

LE PRÉSIDENT :

2995

Très bien.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3000

Vous permettez, juste là-dessus, est-ce que l'expertise québécoise concernant ce qu'on appelle une approche écosystémique et communautaire, comprenant la participation du public, fait partie de l'expertise exportable à l'étranger?

M. LAURENT CARDINAL :

Au niveau de mécanismes de consultation, de gestion et de concertation?

3005

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Globalement, ce que le gouvernement fédéral et d'autres intervenants ont décrit comme l'approche écosystémique de la gestion de l'eau.

3010

M. LAURENT CARDINAL :

Je n'ai pas vu cette présentation-là sur l'approche écosystémique pratiquée au Québec, mais je vous dirais que de façon générale, une grande partie des exportations de services est au niveau du savoir-faire.

3015

Je sais, par exemple, qu'on a fait référence dans le texte à la Table de concertation des industries de l'environnement, ce concept-là, et qui rejoint le concept des grappes industrielles, le Québec a exporté son savoir-faire à certains pays d'Afrique du Nord comme modèle de développement économique et développement régional.

3020

Donc, tous les modes de gestion et d'intervention, qui peuvent être transférés et mis en marché à l'extérieur, sont potentiellement exploitables, effectivement.

3025

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Par exemple - parce qu'on a un filon - on voyait dans la Presse qu'une mission est actuellement en cours du premier ministre à la fois en France et en Catalogne. Est-ce que des entreprises québécoises ont été associées de près, ou le seront, de près ou de loin au projet d'aqueduc Languedoc-Rousillon-Catalogne, qui vise à transporter les eaux du Rhône vers Barcelone? Ce projet est à l'étude de préfaisabilité, actuellement. Est-ce qu'il y a des ingénieurs québécois, ou la coopération, est-ce que ça va jusque là?

3030

M. LAURENT CARDINAL :

3035

Moi, je ne suis pas en mesure de répondre. Je ne sais pas si quelqu'un autour de la table peut répondre?

3040

M. LUCIEN TRUDEL :

À ma connaissance, je ne connais pas de sociétés qui sont spécifiquement actuellement en Catalogne dans le cadre de la mission du premier ministre sur ce sujet.

3045

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3050 Oui, votre deuxième question, madame Pelletier.

Mme GABRIELLE PELLETIER :

3055 Je vais profiter du filon aussi. J'aimerais que la Commission puisse rendre publiques dans ses centres de documentation les études sur la privatisation de la chaire d'étude socio-économique de l'UQAM, qui a très bien étudié des cas types de privatisation de gestion et d'infrastructures de l'eau. Donc, je pense que pour le bénéfice de tout le monde, il faudrait que ces documents soient disponibles pour la consultation. Ça illustre aussi certains problèmes au niveau de la privatisation.

3060 Ma deuxième petite question, si vous permettez...

M. LUCIEN TRUDEL :

3065 Une question, madame. Est-ce que vous référez aux documents préparés par monsieur Lauzon?

Mme GABRIELLE PELLETIER :

3070 Oui, avec les chercheurs. Ma deuxième petite question, monsieur le président, je voulais savoir, est-ce qu'on a les chiffres de savoir actuellement au niveau de l'embouteillage de l'eau, au niveau des usines et des emplois associés, combien d'emplois au Québec sont associés à l'embouteillage d'eau et combien ça représente en termes de revenus? Combien d'emplois créés directement par le fait d'embouteiller de l'eau, exploiter l'eau et embouteiller l'eau?

M. LAURENT CARDINAL :

3080 Je n'ai pas ces données-là de façon immédiate. On a cité des chiffres sur les exportations, mais c'est possible de les fournir.

LE PRÉSIDENT :

3085 Il me semble que ça a été dit. Il en a été question.

3090 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Pas le nombre d'emplois. Ou peut-être que ma mémoire fait défaut, excusez-moi, mais...

3095 **M. LUCIEN TRUDEL :**

Je pense que ça a été mentionné par le MAPAQ les retombées économiques de l'embouteillage de l'eau au Québec.

3100 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Les retombées économiques. Mais en termes de création d'emplois?

3105 **M. LUCIEN TRUDEL :**

Disons que le chiffre que je me souviens de mémoire, il n'est peut-être pas actualisé, mais on parle de 800 emplois directs reliés à l'eau embouteillée, si je me souviens bien. C'est le nombre d'emplois chez les embouteilleurs.

3110 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

D'accord. Et c'est à peu près combien d'usines d'embouteillage au Québec?

3115 **M. GILLES HANS :**

De mémoire, on parle de vingt quelques usines, mais je pourrais arriver avec des chiffres au cours des prochaines heures demain. Je n'ai pas ma documentation précise.

3120 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc, madame demande le nombre d'emplois et la valeur économique associée à ça.

3125 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Merci, monsieur.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va. De toute manière, on a toujours en réserve la question que vous aviez posée hier des comparatifs vraiment comparables sur l'équivalent personne, les comparaisons sur le 0,08 et ses équivalents.

3130 **M. LAURENT CARDINAL :**

Monsieur le président, on me signale que dans le document de consultation, à la page 40, on mentionne que ça crée de l'emploi pour 800 personnes et qu'il y a des retombées économiques de 120 M\$, en 1994. Je ne sais pas s'il existe des données plus récentes.

3135 **Mme GABRIELLE PELLETIER :**

Avec le nombre d'usines?

3140 **M. LAURENT CARDINAL :**

Non, le nombre d'usines n'est pas mentionné.

3145 **LE PRÉSIDENT :**

Mais monsieur le représentant de l'Agriculture va --

3150 **M. GILLES HANS :**

J'arriverai avec les informations précises demain.

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3160 Monsieur!

M. SERGE BOURGON :

Bonsoir! Serge Bourgon, du Comité de l'environnement, Syndicat canadien de la fonction publique, local 301, cols bleus regroupés de Montréal.

3165 Monsieur le président, lors de la présentation, on nous a parlé d'une Table de concertation de développement contenant 250 membres. J'aimerais ça avoir des précisions sur qui sont ces membres-là, quelle proportion ils occupent à la table, comment cette table fonctionne un petit peu. On nous a lancé que ça contenait 250 membres. On ne sait pas d'où ça

provient. Ils se concertent sur quoi exactement? Je sais que c'est sur le développement environnemental, mais qu'est-ce qui était l'enjeu des discussions de cette table-là?

LE PRÉSIDENT :

3170

Donc, monsieur Cardinal, dans votre exposé, vous avez parlé, je pense, des industries de l'environnement et de la Table de concertation.

M. LAURENT CARDINAL :

3175

Exact.

LE PRÉSIDENT :

3180

Pouvez-vous donner plus d'informations?

M. LAURENT CARDINAL :

3185

Oui. Je vais demander à monsieur Trudel, monsieur le président, de répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

3190

Très bien.

M. LUCIEN TRUDEL :

3195

Monsieur le président, suite à la demande de notre ministre, qui était monsieur Tremblay, on avait mis en place, dans le cadre des grappes industrielles, une grappe qu'on a appelé «Les industries de l'environnement», qui est devenue une table de concertation. Et compte tenu qu'il y a eu un changement de gouvernement et que le nouveau gouvernement n'aimait pas le terme «grappe» à cause des raisins qui séchaient, on l'a appelé «table de concertation».

3200

Et lors des travaux de cette table-là, on a consulté à peu près 250 entreprises ou intervenants dans le domaine de l'environnement, autant les ministères, les municipalités, les ingénieurs-conseils, des manufacturiers d'équipements ou des distributeurs, pour faire un document qui s'appelle «Horizon 2003», qui est un peu un état de la situation de l'industrie de l'environnement. Parce qu'avant tout, on voulait développer l'industrie de l'environnement, donc les emplois au Québec dans le domaine de l'environnement, et surtout qu'on était à la fin du programme d'assainissement des eaux, entre autres, qui est en voie de se terminer

actuellement, et on savait que des entreprises devaient se trouver de nouveaux créneaux de travail et faire de nouvelles actions.

3210 Donc, ça a été une consultation quand même assez vaste qui a été faite au Québec avec tous les intervenants, tant fédéraux que provinciaux. Et on est arrivé à la fin avec des recommandations, un total de 85 recommandations pour aider les entreprises québécoises à se développer.

3215 Il y a différents sujets qui ont été abordés. Entre autres, il y a eu la privatisation, il y a eu l'exportation. Il y a eu la création de consortiums à l'exportation qui ont conduit, entre autres, à ce qu'on appelle aujourd'hui les locomotives du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Le Fonds a créé cinq organismes de commercialisation avec des entreprises québécoises et le Fonds a mis de l'ordre de 5 M\$ dans ces organismes-là pour attaquer les marchés étrangers, mais en vue de créer des emplois au Québec.

3225 Donc, tous les différents aspects ont été amenés et certaines recommandations sont déjà mises en vigueur, alors que d'autres restent encore à amplifier ou à exécuter. Entre autres, notre ministère a mis en place un programme dans ce contexte-là qui s'appelle «Aide à l'exportation», où on aide des entreprises à développer de nouveaux marchés avec des prêts remboursables sur performance et aussi certains capitaux de risques pour des projets d'envergure. Donc, l'enveloppe budgétaire est de 5 M\$.

3230 On a mis également en place, suite à ces tables-là, un programme de recherche et de développement conjoint avec le ministère de l'Environnement. C'est un programme de 6 M\$ sur trois ans. À date, on a engagé près de 1.5 M\$ sur une vingtaine de projets industriels, une nouvelle technologie au Québec, pour aider les entreprises encore à créer des emplois ici en vue d'exporter ces produits, biens et services à l'étranger.

3235 Donc, dans Horizon 2003, le document qui a été remis, ça donne les travaux globaux de la Table de concertation. Et actuellement, il y la Grappe des industries de l'environnement, qui est une corporation sans but lucratif, qui est à sa troisième année d'existence, dans laquelle il y a 70 membres institutionnels corporatifs et gouvernementaux. Et ces gens-là travaillent encore pour essayer de développer l'industrie de l'environnement au Québec.

3240

M. SERGE BOURGON :

3245 Donc, cette table-là présentement est inactive, dans le sens qu'elle a été créée pour sortir un plan de développement jusqu'en 2003. Mais est-ce qu'il y en a encore une partie active de cette table-là? Est-ce qu'ils se rencontrent de façon régulière? Est-ce qu'il y a un début, un milieu et une fin?

M. LUCIEN TRUDEL :

3250 Non. Je devrais dire que c'est un mouvement continu parce que, entre autres, si vous prenez une action qui va se tenir -- une publicité, en passant, pour une association qui a travaillé beaucoup avec nous là-dedans, qui s'appelle Réseau environnement. La semaine prochaine, ils tiennent ici, à Montréal, une exposition internationale sur les industries de l'environnement. C'est la troisième fois que cette activité a lieu. La première année, il y avait 150 entreprises.

3255

LE PRÉSIDENT :

C'est Americana dont vous parlez?

3260

M. LUCIEN TRUDEL :

3265 C'est Americana 99. La première année, au Centre des congrès, il y avait la moitié du centre qui avait été réservée pour les exposants. Cette année, le centre, qui a quand même une surface de 10 000 mètres carrés, est loué à 100 %. On atteint 7 000 visiteurs, dont 40 délégations étrangères qui se déplacent pour venir voir les produits fabriqués au Québec et développés au Québec. Donc, ça fait partie de la continuité de Horizon 2003.

LE PRÉSIDENT :

3270 La Table de concertation comme telle, est-ce qu'elle existe encore?

M. LUCIEN TRUDEL :

3275 Il y a encore des comités qui se réunissent actuellement sur différents sujets ou sur des demandes ad hoc.

LE PRÉSIDENT :

3280 Il y a des comités, mais la table, elle-même, comme telle?

M. LUCIEN TRUDEL :

Elle existe encore.

3285

LE PRÉSIDENT :

Elle existe encore, très bien.

M. SERGE BOURGON :

3290

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3295

Ça va? Merci.

J'ai encore trois intervenants sur ce bloc-là. Je vous prendrai tous les trois. Et après, je garderai la question en résiduel sur la santé de monsieur Cousineau. Alors, monsieur!

M. FRANÇOIS CLOUTIER :

3300

Bonsoir! Mon nom est François Cloutier, étudiant. Ma première question, c'est au sujet du développement durable. Dans le fond, c'est une précision que j'aimerais avoir. C'est que la définition que vous employez sur le développement durable, est-ce qu'elle est basée sur la prémissse d'une croissance économique et à quel niveau du développement durable on se situe?

3305

LE PRÉSIDENT :

3310

Alors, notre exégète préféré va fouiller dans sa bible.

M. FRANÇOIS CLOUTIER :

3315

J'ai aussi une deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

3320

Posez-moi tout de suite votre deuxième question, le temps qu'il cherche la première.

M. FRANÇOIS CLOUTIER :

Tout à l'heure, vous avez parlé du principe de précaution. Mais la définition justement de ce principe-là n'est-elle pas altérée par le fait que vous vous appuyez sur des quasi-certitudes scientifiques?

3325

M. LAURENT CARDINAL :

3330

En fait, je vous dirais, et je parle au niveau des règles internationales, des règles de commerce internationales, il n'y a pas de définition acceptée et reconnue du principe de précaution. Je vous dirais que la règle, au départ, est que les États ont le droit de choisir le niveau de protection qu'ils jugent approprié, basé sur les données scientifiques. À partir de là, il y a certains paramètres à respecter, à l'effet que les mesures mises en place ne doivent pas

être discriminatoires et les mesures en place ne doivent pas constituer des barrières déguisées au commerce.

3335 Tout simplement pour vous dire que je n'atténue pas le principe de précaution. J'essaie de mettre en lumière que le principe doit être étudié en parallèle avec d'autres principes mis de l'avant dans ces accords-là. Et de façon évidente, le principe de précaution doit s'appuyer sur des données factuelles et scientifiques et non pas sur des craintes, tout simplement.

3340 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Sur le principe de précaution, est-ce que le principe lui-même est inclus ou la désignation «principe de précaution» est incluse dans les accords de commerce?

3345 **M. LAURENT CARDINAL :**

Non. Il existe des droits pour les États, en fonction des exceptions générales, ce qu'on mentionnait tout à l'heure, l'article XX, de prendre des mesures nécessaires pour assurer la protection, par exemple, de l'environnement.

3350 3350 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Quand vous avez mentionné, vous-même, «principe de précaution», vous faisiez référence à une règle de pratique ou à une façon de voir de votre ministère ou quoi?

3355 **M. LAURENT CARDINAL :**

Non. C'est plutôt un principe sur lequel s'appuient les États pour justifier ou des mesures environnementales qui ont un impact sur le commerce, ou la prise de disposition pour protéger l'environnement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3365 Oui, d'accord. Vous dites que c'est un principe sur lequel s'appuient les États. Mais vous concluez ou cette pratique-là est documentée dans les documents internationaux?

M. LAURENT CARDINAL :

3370 Ce principe-là est avancé souvent au niveau des litiges commerciaux. Quand une mesure est contestée et que, par ailleurs, elle est défendue par le pays qui l'a mise en place, il avance souvent le principe de précaution.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3375 Très bien, d'accord. Et ce principe de précaution va un petit peu plus loin dans l'appréciation des actes ayant une incidence sur l'environnement, qui est le principe de développement durable, dans la mesure où le principe de précaution, le gouvernement fédéral en donne des définitions et on retrouve ça dans la littérature un peu, certains l'appellent le principe de prudence, c'est basé sur «en cas de doute, s'abstenir». Dans le sens que s'il y a un
3380 certain nombre de prétentions ou de possibilités, et non pas de probabilités, d'incidence sur l'environnement, l'action qui est indiquée est l'abstention.

M. LAURENT CARDINAL :

3385 Exact. Je voudrais illustrer un exemple d'application du principe de précaution. Je me référerais à une cause récente qu'il y a eue à l'OMC, au GATT, sur l'interdiction par l'Europe d'importation de boeufs élevés avec des hormones de croissance. L'Europe avait mis en place un interdit d'importation de la viande de boeuf en provenance du Canada et des États-Unis, sur la base de l'incertitude scientifique quant à l'impact de ces hormones-là sur la santé des consommateurs. Ils avançaient, pour justifier l'interdit d'importation, le principe de précaution. En cas d'incertitude scientifique, la prudence voulait qu'ils interdisent l'importation de ces viandes-là.

LE PRÉSIDENT :

3395 Ça va?

M. FRANÇOIS CLOUTIER :

3400 Encore sur le principe de précaution. Vous parlez du manque de certitude scientifique, alors que dans la présentation que vous avez faite, vous avez parlé de quasi-certitude scientifique. C'est là-dessus que je ne comprends pas, là.

M. RICHARD ST-CYR :

3405 Ce qui a été mentionné, c'était que des mesures pouvaient être prises, c'est-à-dire les gouvernements ou les membres des accords de commerce internationaux pouvaient prendre des mesures de restriction au commerce qui ont pour effet de protéger, par exemple, l'environnement en l'absence d'une certitude absolue, d'une certitude scientifique absolue. Mais il faut quand même qu'il y ait une base scientifique raisonnable. C'est ce que la jurisprudence nous enseigne de plus en plus dans les causes qui sont traitées devant les panels internationaux, les organismes.

3415 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que la difficulté que vous avez, monsieur, je pense, est de bien distinguer le principe de précaution, en lui-même, du jugement qu'un tribunal va porter sur l'utilisation que fait un pays du principe de précaution. Le principe de précaution, on l'a défini tantôt, je ne m'attarderai pas dessus.

3420 Mais ce que l'intervenant a dit tantôt, monsieur Cardinal ainsi que l'autre, c'est que s'il y a une plainte devant le tribunal, le tribunal devra statuer que le principe de précaution ne sert pas à d'autres arguments et que, donc, il est suffisamment fondé scientifiquement, et qu'il ne constitue pas une mesure discriminatoire, et qu'il doit être équivalement appliqué à l'interne, et 3425 qu'il n'est pas une restriction au commerce. Donc, il y a des principes juridiques qui viennent juger si l'applicabilité du principe de précaution était justifiée ou non.

Est-ce que je me trompe en interprétant?

3430 **M. LAURENT CARDINAL :**

Vous avez tout à fait raison.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça le fond du débat. Est-ce que c'est correct?

M. FRANÇOIS CLOUTIER :

3440 C'est excellent.

LE PRÉSIDENT :

3445 Merci. Alors, maintenant l'autre question, la première question sur la notion de développement durable qui est utilisée dans le document de consultation.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3450 Monsieur le président, sans être redondant avec une intervention précédente, où je soulignais à peu près les mêmes portions du document de consultation, à la page 7, on réfère à un énoncé de certains principes que le premier ministre a donnés comme base de l'élaboration d'une politique de l'eau. Et notamment, il a énoncé clairement que la gestion de l'eau devait prendre appui sur le développement durable. Donc, c'est à la page 7.

3455 À la page 9 du document, on fait référence au Sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne 96:

3460 «(...) a débouché sur des consensus importants. Ces consensus sont réalisés sur trois axes majeurs: l'assainissement des finances publiques, la relance de l'économie et les réformes des services publics. L'élaboration d'une politique québécoise de l'eau doit s'inscrire à l'intérieur des orientations stratégiques gouvernementales qui ont résulté de ces consensus.»

Et enfin, en bas de la même page:

3465 «La stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective qui vise à s'assurer d'un développement durable. Il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir le développement durable.»

Et pour le reste, je l'ai déjà dit.

3470 **LE PRÉSIDENT :**

3475 Mais la question de l'intervenant est légitime, dans la mesure que ce qu'il demandait, c'est si la notion de développement durable, qui est contenue dans le document, s'associe et implique aussi une volonté de croissance économique. Parce qu'il y a des débats très considérables, dans les universités et ailleurs, de savoir si la notion de développement durable est compatible avec une volonté de croissance économique accélérée.

3480 Or, comme le ministère de l'Industrie et du Commerce a plutôt parlé en termes de développement de marchés et potentiellement de croissance, je pense que son intervention vise à s'assurer qu'il y a homogénéité dans le concept de développement durable dans les deux ministères.

Est-ce que je me trompe, monsieur, en interprétant votre intervention comme ça?

3485 **M. FRANÇOIS CLOUTIER :**

Non, vous ne vous trompez pas.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, avez-vous une réponse à cela?

3495 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Bien, je dirais que la réponse à ça, c'est oui, ça s'intègre dans une croissance économique. Encore là, on fait référence à l'objectif stratégie de développement économique

créatrice d'emplois. Donc, on fait appel à un élément de croissance, certainement, dans tout ce document-là.

3500 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà, monsieur.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3505 Si vous permettez, je vais également citer non pas la bible parce que, selon moi, la bible n'est pas un document scientifique, alors que ce document-là devrait être, à partir d'informations, rigoureux et technique.

3510 Dans le mot du ministre, à la première page, la page 4, on dit, en bas, à droite:

«Dans l'avenir, plus que jamais le Québec devra miser sur cette ressource unique en vue d'assurer une grande partie de son développement socio-économique mais aussi de son développement touristique et culturel. Il devient donc primordial de s'intéresser non seulement à la protection et à la conservation de l'eau, mais également de favoriser de manière dynamique sa mise en valeur.»

Alors, cette phrase-là positionne bien, selon moi, les aspects sociaux, économiques, environnementaux, stratégiques, politiques, culturels que le Ministère a en vue.

3520 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

M. FRANÇOIS CLOUTIER :

3525 Oui. Il y avait juste un deuxième volet à la question du développement durable, à savoir - peut-être que vous avez répondu et que je n'ai pas compris - à quel niveau vous le situez? Est-ce que vous le situez au niveau du Québec, du Canada, de l'Amérique du Nord ou plus?

3530 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On fait référence, dans la consultation publique, bien sûr, au Québec. On parle de développement du Québec. Les objectifs mentionnés dans ça, c'est pour le Québec, bien sûr.

3535 **M. FRANÇOIS CLOUTIER :**

Avec une possibilité d'agencement avec des développements durables d'autres pays ou d'autres provinces?

3540 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je présume quand on parle de l'exportation de l'expertise québécoise et des enjeux économiques mondiaux qui apparaissent à la fin.

3545 **M. FRANÇOIS CLOUTIER :**

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

3550 Ça va? Merci, monsieur.
Oui?

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

3555 Jean-Guy Dépôt, du Regroupement national des CRE.

Concernant la notion de développement durable, c'est un mot qu'on utilise, quand j'étais jeune, on parlait qu'on travaillait contre la pollution; après ça, on a travaillé pour l'environnement; puis là, maintenant, on travaille pour le développement durable. On pourra éventuellement déposer un document qui expliquera exactement en quoi consiste, selon nous, le développement durable et aussi une grille d'application de cette notion.

3565 Mais ma question, j'ai une question, si vous me permettez, monsieur le président, qui s'adresserait soit à monsieur Cardinal ou à monsieur Trudel. Tantôt, lorsqu'on parlait de l'embouteillage de l'eau, on voyait le côté positif, c'est-à-dire ça procure 800 emplois, ça crée un chiffre d'affaires, en 94, d'environ 120 M\$. Mais est-ce qu'on évaluait aussi l'aspect négatif, que je dirais? Puis est-ce qu'on a évalué les coûts de la pollution engendrée, entre autres, par ces fameuses usines de production de bouteilles de plastique?

3570 Nous avons eu une information à l'effet qu'au moment de la fabrication de la bouteille de plastique - puis ça, cette information-là nous vient d'un chimiste - c'est que sur le moule de métal, pour pas que le plastique colle, il y a un produit chimique, on enduit le moule de métal d'un produit chimique très polluant. Il faut savoir aussi que lorsque les bouteilles sont fabriquées, ça ressemble à s'y méprendre à peu près à une salière - on connaît les salières d'environ 4 pouces de haut et 1 1/4 pouce à peu près de diamètre - et au moment où on fabrique la bouteille, on utilise ce produit-là. Et après, on doit laver la bouteille et ce produit-là risque de s'en aller, le produit chimique, risque de s'en aller dans la nappe phréatique et de causer une pollution assez importante.

3580

Pour poursuivre mon exposé sur la bouteille, parce que j'ai appris ça par hasard, moi, on fabrique les petites bouteilles et au moment où on va pour embouteiller l'eau, on les chauffe et on les souffle et elles deviennent à ce moment-là de la grosseur qu'il faut pour les embouteiller.

3585

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors --

3590

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Monsieur Dépôt, est-ce que vous iriez jusqu'à recommander que l'eau soit vendue dans les bouteilles de verre consignées, comme la bière?

3595

M. JEAN-GUY DÉPÔT :

Non, ce n'est pas ce que je veux dire. Mais c'est que c'est bien beau de dire que l'embouteillage de l'eau, ça crée des emplois, puis c'est un apport économique, mais est-ce qu'on a évalué aussi l'impact négatif de la pollution qu'engendre la fabrication des bouteilles comme je viens de vous l'expliquer?

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Est-ce que dans l'évaluation économique, il y a eu non seulement une 3605 évaluation financière mais une évaluation économique? C'est-à-dire le coût aussi des externalités négatives, est-ce que ça a été intégré dans l'évaluation?

M. LUCIEN TRUDEL :

Premièrement, je vais parler peut-être à travers mon chapeau dans cette partie-là, parce que je ne suis pas le spécialiste des plastiques chez nous. À ma connaissance, la plupart 3610 des embouteilleurs achètent les préformes aux États-Unis. Je pense qu'au Québec, il n'y a pas de fabricants de préformes, qu'est-ce qu'ils appellent la --

Il y a deux étapes. Il y a une première mini-bouteille, que vous appelez. Et à partir de 3615 cette mini-bouteille là, on la gonfle pour faire une bouteille format final. Et à ma connaissance, la prébouteille est fabriquée hors Québec. Mais on fabrique ici, dans certains cas, la bouteille finale.

Le produit qui est utilisé, je n'ai aucune idée. Donc, je ne peux pas répondre. Le produit 3620 de base, je crois, est un plastique qu'ils appellent - probablement que monsieur Genest est

meilleur que moi là-dessus, étant donné qu'il a fait l'enquête sur les déchets solides - qu'ils appellent du tétra...

3625 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, je me souviens d'avoir visité l'usine qui le fabrique. Dans le fond, c'est toute la notion de cycle d'un produit, d'un procédé, et ça nous ramène au chapitre 9 du rapport sur les matières résiduelles. Effectivement, ça doit être pris en compte ça l'évaluation des impacts du procédé.

3630 **M. JEAN-GUY DÉPÔT :**

Si vous permettez, monsieur le président, pour répondre à l'affirmation que monsieur Trudel vient de faire, c'est que dans deux projets récents en Estrie, un à Orford, qui a été arrêté par une pétition qui a démontré au conseil municipal qu'il n'était pas question de changement de zonage pour avoir une telle usine, et dans le cas du projet qu'on a cité dans les six, cet après-midi, à Barmston Ouest près de Ways Mills - en fait, c'est près de Coaticook - dans les deux cas, je suis bien conscient qu'il est question de fabrication de bouteilles avant de faire l'embouteillage. Merci.

3640 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3645 Monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

Oui, monsieur le président, c'est une question d'ordre général, si vous me permettez?

3650 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3655 **M. JOHN BURCOMBE :**

C'est adressé au ministère de l'Environnement. Concernant la Loi sur le régime des eaux, est-ce que cette loi est en train d'être regardée pour des modifications? Est-ce qu'il y a déjà des ébauches de changement à cette loi?

3660 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe.

3665 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Alors, en effet, la loi apportera des modifications. La Loi sur la sécurité des barrages, le projet de loi qui sera déposé à l'Assemblée nationale aura des incidences sur la Loi sur le régime des eaux. Par ailleurs, il y a un chantier de travail justement pour élaborer des modifications éventuellement sur la Loi sur le régime des eaux, particulièrement au niveau des empiétements sur le domaine hydrique public et la gestion du domaine hydrique public.

Alors, c'est un document qui est loin d'être édité. C'est en termes d'écriture actuellement et ce n'est pas soumis aux autorités. C'est actuellement dans nos cartons. Mais la réponse à votre question, effectivement, on travaille sur un dossier pour des modifications éventuelles à la Loi sur le régime des eaux, spécifiquement parce que cette loi-là est désuète à bien des points de vue.

3680 **M. JOHN BURCOMBE :**

D'accord. Il vient de mentionner la Loi sur la sécurité des barrages. C'est quoi le programme pour étudier ce projet de loi? C'était un avant-projet de loi avant les élections. Ça a tombé, je présume, mais est-ce que ça reviendra comme projet de loi maintenant? Est-ce que ça c'est la situation?

3685 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Ça n'a pas tombé. L'avant-projet de loi a été soumis en Commission parlementaire. La Commission a terminé ses travaux et, éventuellement, le ministre déposera le projet de loi à l'Assemblée nationale. En tout cas, c'est, disons en jargon, la commande que les fonctionnaires ont de préparer le tout pour dépôt à l'Assemblée nationale.

3695 **M. JOHN BURCOMBE :**

Et dans un proche avenir?

3700 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, dans un proche avenir.

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

3705 **M. JOHN BURCOMBE :**

Il y a un petit autre point, monsieur le président, si vous permettez?

3710 **LE PRÉSIDENT :**

Rapidement, s'il vous plaît, parce que je voudrais finir.

3715 **M. JOHN BURCOMBE :**

D'accord. Alors, c'est que suite aux inondations de juillet, au Saguenay, en 1996, il y a un décret qui a été passé à ce temps-là pour soustraire tout projet nécessaire pour réparer les dommages, à l'effet que tous ces projets-là ne soient pas assujettis au règlement d'évaluation environnementale, soit les audiences du BAPE, et ce décret est toujours en vigueur. Ça veut dire presque prochainement trois ans plus tard, le décret est toujours en vigueur et il y a toujours des projets qui viennent, qui sont soustraits d'une évaluation publique.

3720 Je me demande, est-ce qu'il y a des plans pour retirer ce décret, pour éteindre l'effet de ce décret?

3725 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latulippe.

3730 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je présume que ça s'adresse au ministère de l'Environnement?

3735 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, obligatoirement.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3740 Alors, j'imagine que monsieur fait référence au décret concernant les berges, que j'ai évoqué dans ma présentation. C'est un décret de 96 sur les travaux d'urgence. Le gouvernement avait adopté, en mai 97, le Programme de stabilisation des berges et des lits des cours d'eau affecté à des pluies diluviales de juillet 96. J'avais mentionné que le décret était doté d'un budget de 31 M\$ et d'une durée de deux ans. Ce programme vise à redonner aux rivières un équilibre dynamique sur les plans hydrauliques et sédimentologiques, de façon à retrouver les usages économiques et récréatifs et les fonctions écologiques d'une quarantaine de rivières situées dans cinq régions.

Maintenant, pour vous dire s'il y a un plan pour retirer ce décret-là, je ferai comme mon collègue monsieur Trudel, je parlerai peut-être à travers mon chapeau en vous disant, non, il n'y a pas de plan, mais je vais vérifier s'il y a un plan à cet effet-là.

3750 **LE PRÉSIDENT :**

3755 Il n'y a pas de limite de temps indiqué dans le décret lui-même?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Non. Le budget était d'une durée de deux ans.

3760 **LE PRÉSIDENT :**

Si le budget arrête, le décret devrait arrêter à quelque part. De toute manière, vous nous revenez avec une information plus précise là-dessus.

3765 Ça va, monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

Merci beaucoup.

3770 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Cousineau, vous m'aviez demandé d'intervenir sur la santé. Je vous donne la dernière intervention de la soirée.

3775 **M. RÉMI COUSINEAU :**

Merci, monsieur le président. Ma question s'adressait initialement au représentant du ministère de la Santé, qui malheureusement est malade, mais vu l'interconnexion des champs de compétence, je suis persuadé que monsieur Tremblay et monsieur Latulippe, ainsi qu'éventuellement quelqu'un du MAM, pourront me donner des éléments de réponse. Ma question touche au sujet des contaminations possibles à la Giardia et au cryptosporidium.

3785 Le ministère de l'Environnement du Québec a souligné l'efficacité des stations de traitement d'eau potable. Le MAM a donné dans ses énoncés de politique, dans ses propositions en tout cas, de ne pas continuer à investir mais plutôt entretenir. Malgré cela, le ministère de la Santé nous a dit que les contaminations aux parasites, notamment à la Giardia et au cryptosporidium, étaient possibles et que ces parasites résistent à la chloration.

3790 Or, nous le savons tous à peu près, les stations de traitement d'eau potable au Québec ne vont rarement qu'au-delà de la chloration. S'il y en a quelques-unes qui vont au-delà, ça, je n'en sais rien. Et je tiens à vous rappeler qu'à Milwaukee, il y a quelques années, il y a eu une contamination majeure des sources d'approvisionnement d'eau potable par ces parasites-là.

3795 Alors, ma question est la suivante. Considérez-vous que le système de production et de distribution d'eau potable québécois est bien protégé contre une éventuelle contamination au cryptosporidium ou au Giardia?

LE PRÉSIDENT :

3800 Monsieur Latulippe, êtes-vous prêt à prendre le défi?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3805 En partie. L'intervenant pose une question et c'est précisément l'objet des pages 26 et 27 de questionner sur les problèmes qui ont été identifiés, notamment ceux reliés à la santé. Donc, on dit: «Quels sont les risques pour la santé liés à l'eau originant des lacs et cours d'eau qui vous apparaissent les plus importants?» Et on en fait un questionnement, effectivement.

3810 Maintenant, je ne suis absolument pas en mesure de répondre à votre question au plan strictement technique, je pense que ça relèverait des gens de la Santé, mais je ressouligne que le document constate des éléments, comme vous l'avez mentionné. Notamment, il fait état des épidémies de 89 à 95, au niveau des gastro-entérites, qui affectaient 800 individus. Donc, ce n'est pas une chose qu'on a évacuée de ce document-là, mais les questions restent à poser à cet effet-là.

3815 Maintenant, pour répondre au niveau des deux machins, que je ne puis même répéter, alors je pourrai prendre la question et référer aux gens de la Santé.

LE PRÉSIDENT :

3820 Dans la révision des normes d'eau potable, est-ce que les nouveaux critères qui sont visés, les nouveaux objectifs à atteindre, est-ce qu'ils prévoient une meilleure protection, une meilleure élimination des deux, le Giardia et cryptosporidium?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3830 Écoutez, dans la nouvelle réglementation, il y a une mise à jour de 76 normes de qualité qui ont été faites en fonction de recommandations canadiennes les plus récentes. Également, un contrôle est amélioré en termes de fréquence de prélèvement de paramètres analysés et de nombreux réseaux qui sont visés. Alors, je ne peux pas répondre spécifiquement sur les deux aspects très scientifiques, mais il y a quand même 76 normes.

M. RÉMI COUSINEAU :

3835 Mais je pense que ça vaudrait la peine de regarder si ces deux paramètres font partie des 76.

LE PRÉSIDENT :

3840 Tout à fait.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3845 Le représentant du ministère de la Santé a mentionné les maladies entériques protozoaires. Et je vois dans mes notes que la gestion des dépassements de normes et les garanties d'une acuité relève conjointement du ministère de l'Environnement et de la Santé publique. Est-ce que c'est le cas?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3850 Je vais demander à monsieur Luc Proulx de faire un petit bout de chemin.

M. LUC PROULX :

3855 Sans être un expert de la problématique des traitements d'eau potable, ce que vous dites effectivement est vrai.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3860 Donc, le ministère de l'Environnement devrait pouvoir répondre.

M. LUC PROULX :

3865 Oui, oui, on peut répondre. C'est parce qu'actuellement, on n'a pas nécessairement les informations.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3870 Ce n'est pas uniquement une affaire de Santé publique.

3875 **M. LUC PROULX :**

Non, parce que le ministère de l'Environnement gère le règlement sur l'eau potable et c'est à nous que les informations concernant le respect des normes sont acheminées par les municipalités. Donc, effectivement, on est au courant de ça, et c'est nous qui sommes en train de refaire le nouveau règlement, en concertation avec le ministère de la Santé et aussi avec le ministère des Affaires municipales. Donc, effectivement, on est capable de répondre.

3880 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, dans votre réponse, vous serez plus spécifiques sur la manière dont on entend se protéger de Giardia et cryptosporidium.

3885 **M. LUC PROULX :**

Voilà, et on va vérifier est-ce que les paramètres en question, dont monsieur parle, sont couverts par une prochaine version.

3890 **M. RÉMI COUSINEAU :**

Il y avait deux parties dans ma question, effectivement, une partie normative qui s'adressait plus particulièrement au ministère de l'Environnement, et une partie qui s'adresse peut-être plus directement au ministère des Affaires municipales, sur l'adéquation des infrastructures québécoises à traiter ce problème-là, à traiter un problème de santé publique.

3895 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, votre question a été bien comprise, je pense. Je vous signale qu'il y a des éléments d'information dans le document «L'eau potable au Québec, un bilan de sa qualité», 3900 1989-1994, aux pages 18 et suivantes, où on traite des parasites et on nomme effectivement les protozoaires entériques, comme la Giardia et la cryptosporidium.

Alors, ce document est un document qui est accessible et vous avez déjà un certain nombre d'informations qui situent la capacité des réseaux publics à protéger la population contre ces deux parasites.

3905 **M. RÉMI COUSINEAU :**

J'étudierai ce document, merci.

3910

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3915 Alors, merci à chacun, chacune. L'audience reprendra demain après-midi, à 14 h, pour le ministère des Ressources naturelles, Tourisme Québec et ministère des Régions. Et je vous rappelle que demain soir, il y a une soirée d'un autre type sur l'approche culturelle et symbolique de l'eau dans la culture québécoise. Bonne nuit, merci beaucoup.

3920 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3925 Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.